



# CA 2024

COMPTE ADMINISTRATIF

VILLE DE LAVAL

## SOMMAIRE

1.	La section de fonctionnement .....	2
1.1.	Les produits de fonctionnement : une progression notable .....	2
1.1.1.	Les impôts et taxes .....	4
1.1.2.	Les dotations et subventions .....	9
1.1.3.	Les produits des services et du domaine .....	13
1.1.4.	Les autres produits de fonctionnement .....	16
1.2.	Les dépenses de fonctionnement : une évolution contenue .....	17
1.2.1.	Les dépenses de personnel .....	19
1.2.2.	Les charges à caractère général .....	21
1.2.3.	Les autres charges de gestion courante .....	23
1.2.4.	Les charges financières.....	25
1.2.5.	Les dépenses exceptionnelles .....	25
2.	La dette .....	26
2.1.	Poursuite du désendettement de la Ville .....	26
2.2.	Une dette "sécurisée".....	27
2.3.	Caractéristiques des nouveaux prêts contractés en 2024 pour 7 M€.....	28
3.	les indicateurs de gestion .....	29
3.1.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	29
3.2.	Une CAF nette en consolidation .....	30
3.3.	Une capacité de désendettement impactée par l'évolution de la CAF.....	32
4.	la section d'investissements .....	33
4.1.	Des investissements à la hausse.....	33
4.2.	Le financement des investissements .....	34
4.3.	Un niveau de fonds de roulement satisfaisant au 31/12/2024 .....	36
5.	Le budget ANNEXE (BA) parking .....	37
5.1.	Synthèse financière.....	37
5.2.	Dette consolidée du budget principal et du budget annexe parking .....	38
5.3.	Fonds de roulement consolidé du budget principal et du budget annexe parking au 31/12/2024 .....	39
6.	Budget vert.....	40
6.1.	Introduction du budget vert .....	40
6.2.	Méthode d'analyse .....	40
6.3.	Déclinaison sur le compte administratif 2024.....	41

## 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1. Les produits de fonctionnement : une progression notable

#### REPÈRES

FONCTIONNEMENT RECETTES	Montant en €/Habitant pour la catégorie démographique		
	LAVAL	REGION	National
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>	<b>1375</b>	<b>1 393</b>	<b>1817</b>
Impôts locaux	714	822	832
Autres impôts et taxes	77	71	125
Fiscalité reversée par les GFP (ou AC reversées)	65	73	303
Dotations et participations	364	290	364
Ventes et autres produits courants	140	115	137

Source DGFIP : Fiche AEF (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) 2024

Population : 52.169 habitants

Nombre de Communes traitées pour la Région Pays de la Loire : 4 (soit 80% de la catégorie démographique) = Saint Nazaire, la Roche-sur-Yon, Cholet, Laval

Nombre de Communes traitées pour la France entière : 67 (soit 73 % de la catégorie démographique)

FONCTIONNEMENT RECETTES	Poids relatifs des postes de recettes		
	LAVAL	REGION	National
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>			
Impôts locaux	52%	59%	46%
Autres impôts et taxes	6%	5%	7%
Fiscalité reversée par les GFP (ou AC reversées)	5%	5%	17%
Dotations et participations	26%	21%	20%
Ventes et autres produits courants	10%	8%	8%

S'agissant des impôts locaux et des attributions de compensation, la Ville de Laval dispose de recettes par habitant inférieures aux autres collectivités tant régionales que nationales du fait d'une intégration ancienne dans un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Les dotations / participations et les produits des services étant en revanche supérieurs, et la moyenne des recettes de fonctionnement par habitant équivaut à celles des 3 autres collectivités de la même strate démographique des Pays de la Loire.

Ainsi, en comparaison des produits pris en compte pour le calcul de la Capacité d'Autofinancement (CAF), ces derniers s'établissent à 1 375 € par habitant, similaire aux 3 autres collectivités régionales, mais très inférieurs en comparaison au plan national, à savoir 1 861 € par habitant à strate démographique équivalente.

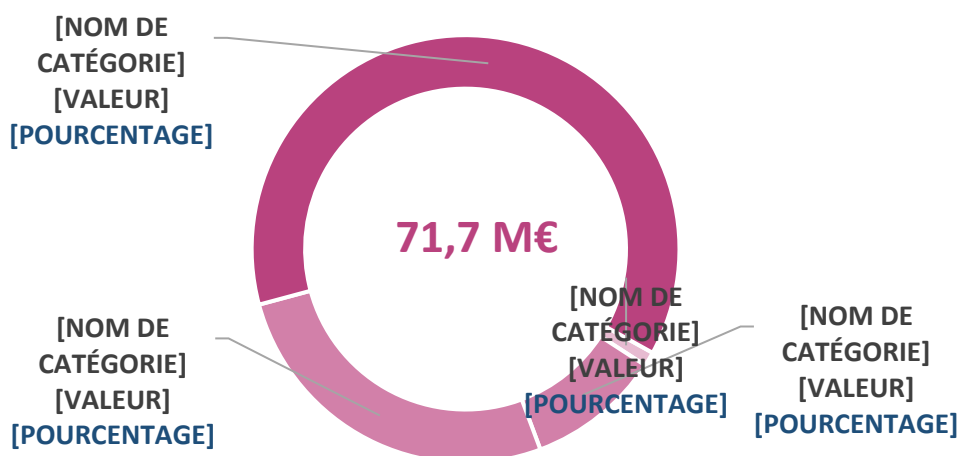
Tableau de synthèse des produits<sup>1</sup>:

<sup>1</sup> Les données de la colonne BP 2024 intègrent les Décisions Modificatives (DM) de l'année

en milliers d'euro	BP 2024	CA 2024	Taux exécution	CA 2023	Evolution	Evo. %
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 233	7 295	101%	6 967	328	4,7%
72-TRAVAUX EN REGIE	112	121	108%	271	-150	s.o
73-IMPOTS ET TAXES	4 151	4 098	99%	4 194	-96	-2,3%
731-FISCALITE LOCALE	40 102	40 693	101%	39 909	784	2,0%
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	18 284	19 011	104%	17 836	1 175	6,6%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	476	593	125%	601	-8	-1,3%
76-PRODUITS FINANCIERS	34	48	144%	36	13	36,1%
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	18	17	s.o	11	6	49,4%
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	-155	-153	98%	-54	-99	183,7%
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 254</b>	<b>71 723</b>	<b>102%</b>	<b>69 771</b>	<b>1 952</b>	<b>2,8%</b>

Les produits de fonctionnement se sont élevés à 71,7 M€ en 2024, ce qui représente une augmentation de + 2,8 % par rapport à 2023 et un taux d'exécution de 102 % du BP 2024.

Ils se composent principalement des impôts et taxes (62 %), des dotations et subventions (27 %) et des produits des services et du domaine (10 %). Comparativement à 2023, ils représentent un produit supplémentaire de +1,9 M€.



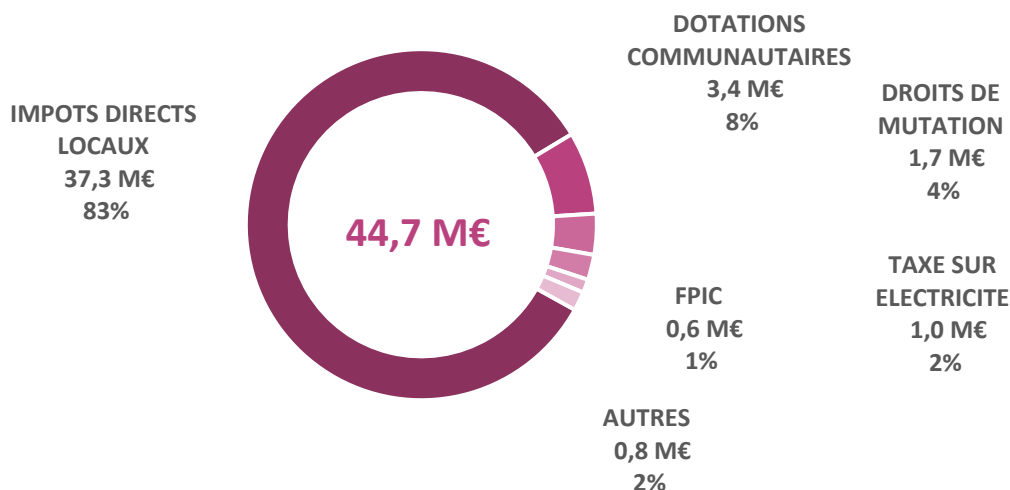
Ces +1,9 M€ sont principalement liés à la dynamique fiscale et une progression des participations de la Caisse d'Allocation Familiale.

### 1.1.1. Les impôts et taxes

en milliers d'euro	BP 2024	CA 2024	Taux exécution	CA 2023	Evolution	Evo. %
<b>IMPOTS DIRECTS LOCAUX</b>	<b>36 891</b>	<b>37 259</b>	<b>101%</b>	<b>35 843</b>	<b>1 416</b>	<b>4,0%</b>
TAXE D'HABITATION	1 418	1 493	105%	1 635	-142	-8,7%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	35 260	35 556	101%	33 995	1 561	4,6%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	124	125	101%	118	7	6,2%
TAXES SUR LES FRICHES COMMERCIALES	0	1	s.o.	1	0	s.o.
ROLES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES	88	83	94%	94	-11	-11,5%
DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS	1	0	s.o.	0	0	s.o.
<b>AUTRES RECETTES FISCALES</b>	<b>3 282</b>	<b>3 504</b>	<b>107%</b>	<b>4 145</b>	<b>-641</b>	<b>-15,5%</b>
DROITS DE MUTATION	1 450	1 688	116%	2 075	-387	-18,7%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 100	1 037	94%	1 320	-282	-21,4%
TAXE SUR LA PUBLICITE	550	589	107%	560	29	5,2%
TAXE SUR LES PARIS HIPPIQUES	70	69	98%	78	-9	-11,6%
DROITS DE PLACE	64	64	101%	64	0	0,1%
AUTRES	48	56	117%	48	8	17,1%
<b>DOTATIONS COMMUNAUTAIRES</b>	<b>3 456</b>	<b>3 404</b>	<b>98%</b>	<b>3 461</b>	<b>-57</b>	<b>-1,6%</b>
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 022	2 969	98%	3 023	-53	-1,8%
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	434	434	100%	438	-3	-0,8%
<b>FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL</b>	<b>551</b>	<b>551</b>	<b>100%</b>	<b>602</b>	<b>-50</b>	<b>-8,4%</b>
ATTRIBUTION	625	625	100%	656	-30	-4,6%
CONTRIBUTION	-74	-74	100%	-54	-20	37,0%
<b>TOTAL</b>	<b>44 180</b>	<b>44 718</b>	<b>101%</b>	<b>44 050</b>	<b>668</b>	<b>1,5%</b>

Cette présentation correspond à la somme des chapitres 73 et 731 du tableau récapitulatif de la page 2 à laquelle est soustraite la contribution FPIC

Les impôts et taxes ont généré 44,7 M€ de recettes, représentant un taux d'exécution du BP 2024 de 101%. Ces recettes fiscales sont issues des impôts directs locaux (37,2 M€), des dotations communautaires (3,4 M€), des droits de mutations (1,7 M€), de la taxe sur l'électricité (1 M€) et du fonds de péréquation communal et communal, le FPIC, pour 0,55 M€.

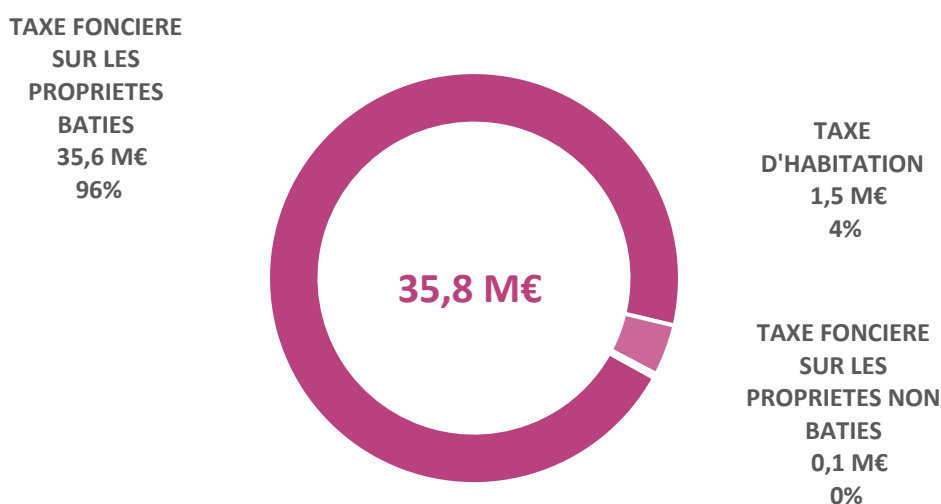


Les impôts et taxes progressent de +1,5 %. Ce dynamisme résulte essentiellement de l'évolution positive des taxes foncières sur les propriétés bâties et d'habitation, malgré le recul des droits de mutation et de la taxe sur l'électricité.

### 1.1.1.1. Les impôts directs locaux

Conformément à l'engagement de mandat, les taux d'imposition des taxes foncières n'ont pas augmenté en 2024.

En 2024, le produit des taxes sur le foncier bâti (TFB) s'est élevé à 35,6 M€, représentant 96 % des impôts directs locaux de la commune. Les 4 % restant sont principalement issus de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (1 M€) et sur les logements vacants (0,5 M€).



Après une revalorisation forfaitaire des bases de 7,1% en 2023, le ralentissement de l'inflation a fait chuter la progression forfaitaire des bases pour atteindre +3,9 % en 2024 à laquelle s'ajoute la dynamique physique des bases d'environ 1 % pour une progression générale des impôts locaux de +4 % soit +668 K€.

Ces dynamiques sont atténuées par un recul attendu de la taxe d'habitation suite aux anomalies liées à la campagne déclarative conduite par le gouvernement (-344 K€) ainsi que par une revalorisation forfaitaire moindre des locaux commerciaux qui représentent 23 % des bases foncières.

Par ailleurs, la Ville perçoit la taxe d'habitation au titre des logements vacants depuis 2023. Sa progression reste limitée eu égard aux dégrèvements accordés à hauteur de 200 K€.

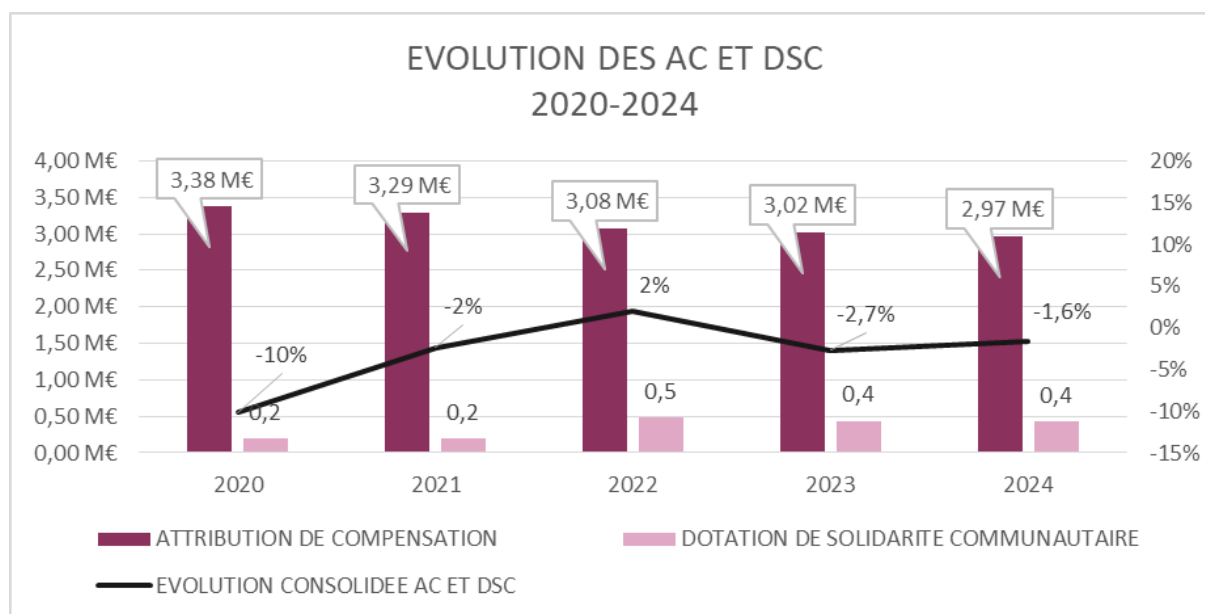
	2022	2023	2024
Produits THS	694 968	1 304 868	960 597
Produits THLV	0	329 849	532 514
<b>TOTAL TH</b>	<b>694 968</b>	<b>1 634 717</b>	<b>1 493 111</b>

Il est à noter qu'en 2024, les impôts locaux par habitant se situent à 714 €, à un niveau plus faible que les 3 autres collectivités régionales de la même strate, 822 € par habitant, et en deçà du niveau national, à 832 € par habitant.

### 1.1.1.2. Les dotations communautaires

Les dotations communautaires se composent de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

L'attribution de compensation a vocation à neutraliser financièrement les transferts de fiscalité et de charges. Elle évolue au gré des transferts de compétence. La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un outil de solidarité du territoire défini dans le cadre du pacte fiscal et financier.



Leurs montants et modalités de calculs ont évolué à la suite à la révision du pacte financier et fiscal adopté le 30 juin 2022 par le conseil communautaire. Cette révision s'inscrit dans la volonté de promouvoir et soutenir un projet de développement intercommunal équilibré et solidaire.

Leurs montants sont conformes au BP 2024. Leur taux de réalisation s'établit donc à 100 %.

#### a) L'attribution de compensations (AC)

L'AC 2024 de la Ville s'établit à 2 969 412 €. Elle a progressivement diminué depuis 2020 suite au transfert de la compétence eaux pluviales (EP).

Au titre de l'année 2024, le cumul des charges transférées s'établit à 437 K€, ce qui correspond à 100 % de la charge EP totale fixée par la CLETC (Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges).

#### b) La dotation de solidarité communautaire

L'enveloppe de DSC attribuée à la Ville de Laval est de 0,434 M€ en 2024. Ce montant est stable par rapport à celui de l'année précédente.

Six composantes impactent la distribution de la DSC :

- Le potentiel financier (25 %),
- le revenu par habitant (25 %),

- la part de voirie communale (10 %),
- la part de logements sociaux (10 %),
- l'effort fiscal (15 %),
- l'insuffisance d'épargne brute (15 %).

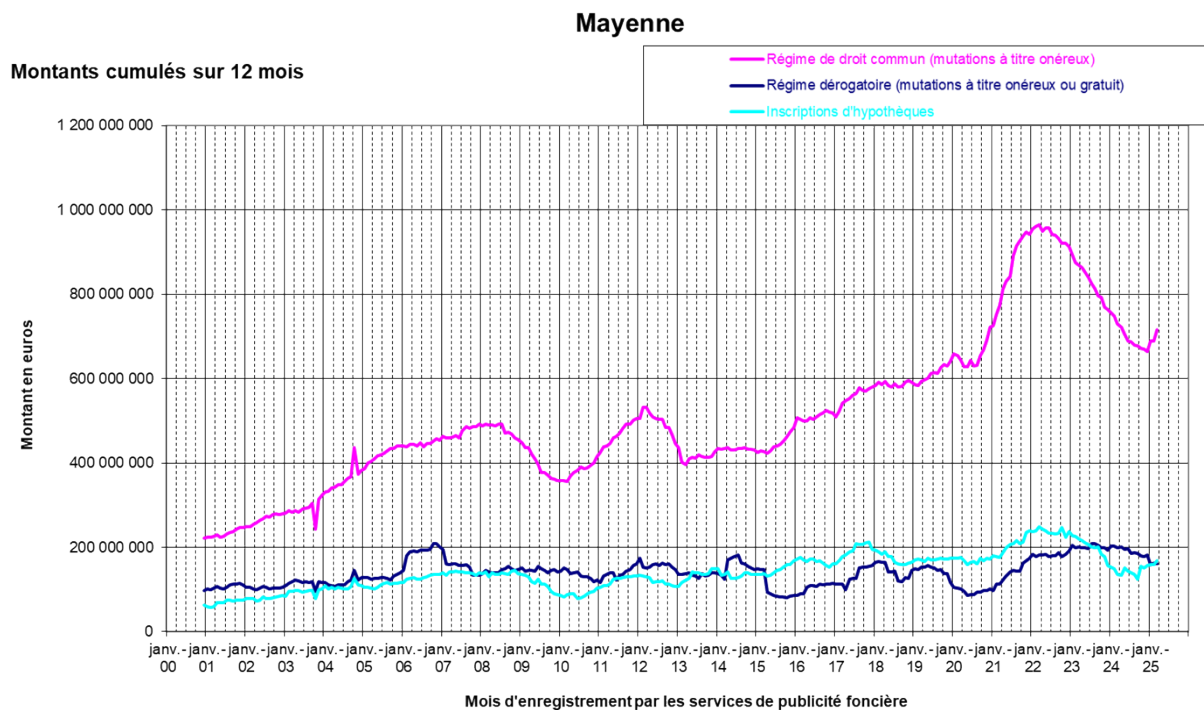
L'évolution de l'épargne brute a été la principale source de variation du montant de la Ville ces dernières années.

### 1.1.1.3. Les droits de mutation

Les droits de mutations à titre onéreux (DMTO) se sont élevés à 1,69 M€ en 2024, contre 2,07 M€ en 2023.

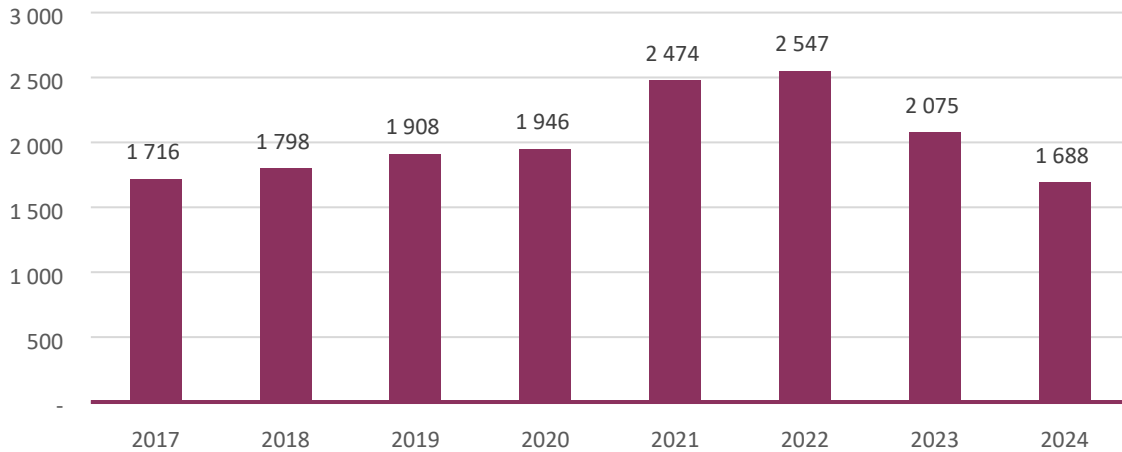
Après une décennie de croissance et deux années exceptionnelles en 2021 et 2022, les DMTO sont fortement touchés par la remontée rapide des taux d'intérêts et le ralentissement du marché immobilier.

A l'instar du département, les recettes de DMTO de la Ville ont progressivement diminué en 2023 et 2024 pour atteindre leur niveau d'avant crise.



Recettes DMTO à l'échelle du département - Source : Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

## Evolution DMTO - LAVAL (M€)



### 1.1.1.4. La taxe sur l'électricité

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) a été supprimée le 1er janvier 2023. En compensation, les collectivités perçoivent une part communale d'accise sur l'électricité (TICFE), reversée par le biais d'avances mensuelles.

En 2023, les fournisseurs ont versé l'accise sur l'électricité aux services des impôts des entreprises (SIE) mais ils ont également procédé à des régularisations de TCCFE sur des consommations antérieures au 1er janvier 2023 auprès des postes comptables assignataires des collectivités bénéficiaires.

Ainsi parallèlement au montant de TICFE déterminée par la DGFIP en 2023 (1,027 M€), une part résiduelle de TCCFE a été comptabilisée par la Ville (0,293 M€), étant précisé qu'il s'agit de régularisations et donc de versements relatifs à des consommations antérieures au 01/01/2023.

Le montant total de la recette 2024 s'élève à 1,04 M€. Il a reculé (-282 K€) pour retrouver son niveau antérieur.

### 1.1.1.5. Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été instauré à l'occasion de la loi de finances pour 2012. Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontale c'est-à-dire qu'il est alimenté par les communes et les intercommunalités les plus favorisées au bénéfice des moins favorisées.

Un territoire peut être à la fois contributeur et bénéficiaire, ce qui est le cas de Laval Agglomération depuis 2016.

Au niveau national, l'enveloppe 2024 pour l'ensemble intercommunal de Laval Agglomération a été arrêtée à 2 599 662 € nette (solde entre les Prélèvements et Reversements), soit - 106 549 € (-4 % environ) comparativement à 2023.

Cette évolution s'explique principalement, comme en 2023, par l'augmentation plus rapide du revenu par habitant du territoire par rapport au revenu moyen national. A cet effet, s'ajoute également en 2024, une diminution de l'écart à l'effort fiscal moyen. Ce faisant l'agglomération se rapproche progressivement du dernier rang éligible (745)

<b>RANG DU DERNIER ÉLIGIBLE : 745</b>	<b>2 022</b>	<b>2 023</b>	<b>2 024</b>
<b>RANG DE LAVAL AGGLOMÉRATION</b>	648	690	714

La répartition du FPIC entre l'agglomération et ses communes membres dépend du coefficient d'intégration fiscale de l'agglomération, du potentiel financier des communes et de leur population.

Par délibération en date du 30 septembre 2024, le conseil communautaire de Laval Agglomération a décidé une répartition dérogatoire du FPIC basée sur une baisse d'enveloppe à parité entre Laval Agglomération et ses communes membres.

En 2024, l'attribution du FPIC nette s'est élevée à 0,551 M€. Par rapport à 2023, elle est en diminution de -8,4 %, soit -50 K€.

#### 1.1.1.6. La taxe Locale sur la publicité extérieure (TLPE)

En moyenne, la taxe communale sur la publicité extérieure rapporte à la ville de Laval une recette annuelle d'environ 0,5 M€. Son évolution dépend essentiellement de la revalorisation automatique des tarifs (+4,8 %).

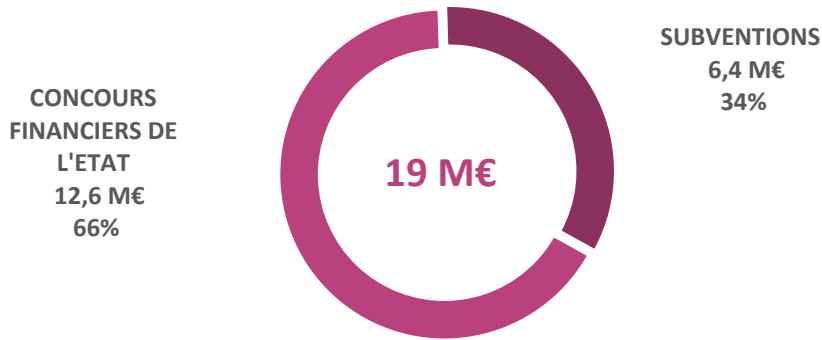
En 2024 le niveau de la recette a progressé de +29 K€ (+5,2 %) et s'est établi à 0,589 M€.

Le taux de réalisation au regard du BP 2024 est de 107 %.

#### 1.1.2. Les dotations et subventions

en milliers d'euro	BP 2024	CA 2024	Taux exécution	CA 2023	Evolution	Evo. %
<b>CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT</b>	<b>12 589</b>	<b>12 638</b>	<b>100%</b>	<b>12 317</b>	<b>321</b>	<b>2,6%</b>
DOTATION FORFAITAIRE	7 595	7 595	100%	7 584	11	0,1%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	2 622	2 622	100%	2 404	218	9,1%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	765	765	100%	805	-40	-5,0%
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	1 598	1 599	100%	1 503	96	6,4%
FCTVA	9	21	228%	20	0	s.o.
FILET DE SECURITE	0	36	s.o.	0	36	s.o.
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>5 695</b>	<b>6 373</b>	<b>112%</b>	<b>5 519</b>	<b>854</b>	<b>15,5%</b>
PETITE ENFANCE	2 764	2 725	99%	2 513	213	8,5%
ENFANCE JEUNESSE	2 218	2 628	119%	1 908	720	37,8%
VIE DE QUARTIER	184	478	260%	212	266	125,8%
ACTIVITES CULTURELLES	111	62	56%	271	-209	-77,2%
GYMNASES	114	106	93%	115	-9	s.o.
ETAT CIVIL	86	115	134%	362	-247	-68,2%
SANTE	10	14	142%	14	0	s.o.
ILLUMINATIONS	31	40	s.o.	42	-2	s.o.
REINVENTONS NOS COEURS DE VILLE - PLACE HERCE	0	0	s.o.	30	-30	s.o.
AUTRES	177	204	115%	52	151	s.o.
<b>TOTAL</b>	<b>18 284</b>	<b>19 011</b>	<b>104%</b>	<b>17 836</b>	<b>1 175</b>	<b>6,6%</b>

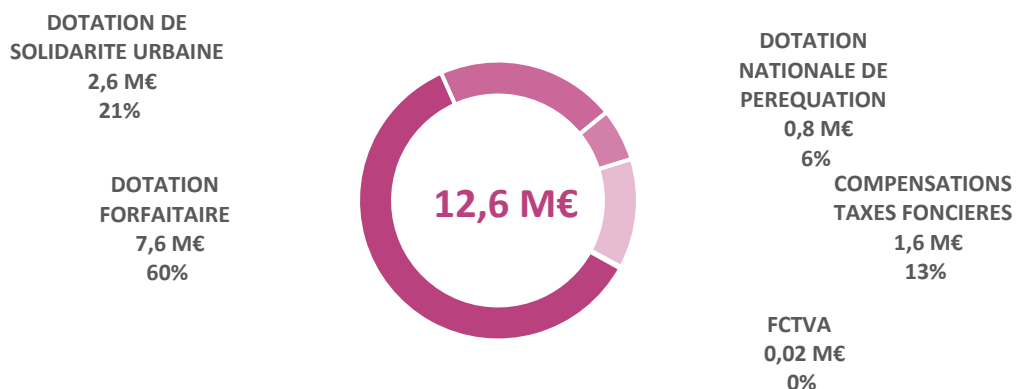
Les dotations et subventions ont atteint, en 2024, 19 M€ et se composent des concours financiers de l'Etat (12,6 M€) et des subventions (6,4 M€).



Par rapport à 2023, elles sont en progression de +1,175 M€, soit +6,6 % et globalement, leur taux de réalisation s'élève à 104 % au regard du BP 2024.

#### 1.1.2.1. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat se composent principalement de la dotation forfaitaire (DF) pour 60 % (7,6 M€), de la dotation de solidarité urbaine (DSU) pour 21 % (2,6 M€), de la dotation nationale de péréquation (DNP) pour 6 % (0,8 M€) et des compensations des taxes foncières pour 13 % (1,6 M€).



Les concours financiers de l'Etat évoluent en 2024 de +2,6 %, en deçà de l'inflation. Avec une progression qui s'explique principalement par celle de la DSU, +9,1 %, correspondant à un produit supplémentaire de +218 K€, mais également la progression mécanique des compensations fiscales en fonction de la revalorisation annuelle +96 K€.

#### - La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire est la principale dotation de l'Etat. Elle a représenté 7,59 M€ en 2024.

Elle dépend de l'évolution de la population de la commune. En 2024, la population DGF de la ville de Laval est de 53 043 habitants, soit +96 habitants par rapport à 2023, entraînant une légère progression de la dotation de 11 K€.

### - **La dotation de solidarité urbaine**

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est une dotation dont la vocation est une péréquation entre les communes, le montant de son enveloppe a progressé de 150 M€ à l'échelle nationale en 2024. Elle repose sur un indice synthétique représentatif des recettes et charges de la collectivité en se fondant sur :

- la richesse financière de la collectivité mesurée par le potentiel financier,
- la part de logements sociaux,
- la part de bénéficiaires des A.P.L.,
- le revenu imposable moyen de la population,
- l'effort fiscal.

L'indice synthétique permet de classer les différentes collectivités de plus de 10 000 habitants. Ainsi, Laval se situe en 2024 au 341<sup>ème</sup> rang (336 en 2023) au niveau national parmi les 860 bénéficiaires du dispositif. Sur 3 ans, les indicateurs justifiant une péréquation nationale solidaire se maintiennent et enregistrent une légère progression entre 2023 et 2024.

En effet en 2024, il est constaté

- une hausse du potentiel financier par habitant des communes métropolitaines de plus de 10.000 habitants, 1 458,89 € contre 1 362,51 € en 2023 moins rapide que celui de la Ville,
- un léger recul du nombre des logements sociaux 7 178 contre 7 225 en 2023 ;
- une hausse du revenu imposable par habitant qui s'établit à 15 282 € en 2023 contre 14 266 € en 2022. Globalement, le revenu total imposable des habitants de Laval progresse en 2024, passant à 797 386 927 € contre 744 265 183 € en 2023.
- une baisse de l'indicateur effort fiscal : 1,32 contre 1,36 en 2023.

La dotation est fixée à 2,6 M€, en progression de +9,1 % par rapport à 2023 et correspond à un produit supplémentaire de + 218 K€.

### - **La dotation nationale de péréquation**

La DNP dépend de la population, de l'écart du potentiel financier avec la moyenne de la strate et de l'enveloppe mise en répartition. L'enveloppe de dotation nationale de péréquation était gelée en 2024, d'un montant de 741 M€.

La ville de Laval est éligible à la dotation nationale de péréquation dans la mesure où elle a un potentiel financier par habitant inférieur à la moyenne de la strate démographique majorée de 5% et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

En 2024, une quasi stabilité est constatée, le produit encaissé s'élève à 0,765 M€.

Il est à noter que les montants DGF étaient conformes au BP 2024, leur taux d'exécution s'élève à 100% chacun.

### - **Les compensations des taxes foncières**

La ville de Laval bénéficie de différentes compensations fiscales au titre des taxes foncières :

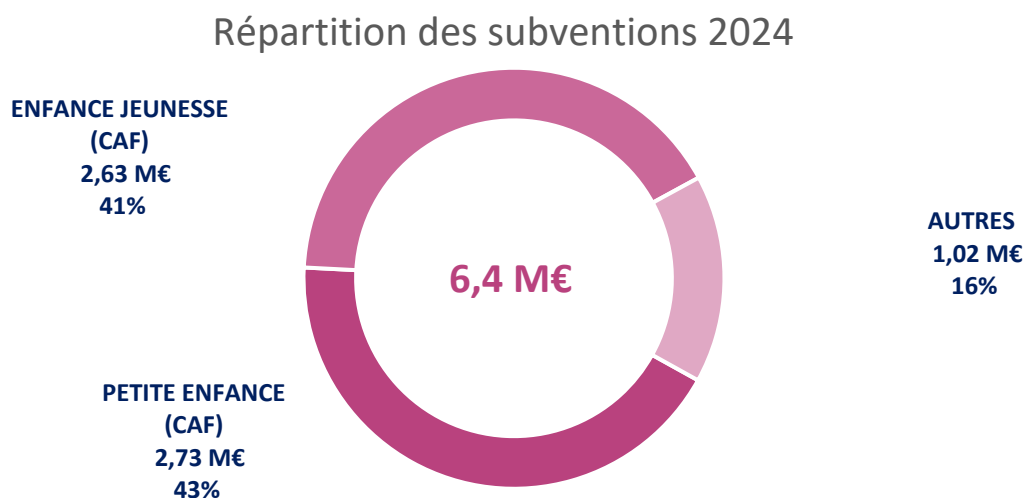
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des personnes âgées de condition modeste qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant anciennement bénéficié d'une exonération de longue durée et situés dans les quartiers prioritaires de la ville pour lesquels est appliqué un abattement de 40 %,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des commerces situés dans les quartiers prioritaires de la ville qui bénéficient d'une exonération,

- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant perçu des prêts aidés (PLAI, PLUS) qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier non bâti des terres agricoles qui bénéficient d'une exonération de 20 %,
  - depuis 2021, un abattement de 50 % est appliqué sur la base imposable des établissements industriels. L'article 29 de la loi de finances pour 2021 institue un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser aux communes et EPCI les pertes de recettes résultant de cette disposition.

Ces dernières se sont élevées à 1,599 M€ en 2024. Elles représentent une recette supplémentaire de + 96 K€ comparativement à 2023, une hausse essentiellement portée par la progression des bases des locaux industriels entraînant une hausse mécanique de leur compensation.

### 1.1.2.2. Les subventions

Les subventions perçues s'élèvent à un niveau important, à savoir 6,4 M€ et concernent essentiellement la petite enfance pour 43 % (2,73 M€), l'enfance jeunesse pour 41 % (2,63 M€) et 16 % de subventions diverses (1,02 M€).



Par rapport à 2023, les subventions sont en progression de 15,5 % (+0,854 M€) principalement en raison des prestations CAF autour des secteurs de la jeunesse, de l'enfance et de la petite enfance:

- Une évolution significative des barèmes nationaux en 2024
- Hausses de fréquentation et notamment pour l'accueil des enfants en situation de handicap
- Révision de convention et optimisation des financements
- Sollicitation de fonds dans le cadre de nouveaux projets : Fonds d'Innovation petite enfance et projet NEFE visant à améliorer la réussite et le bien-être des élèves.

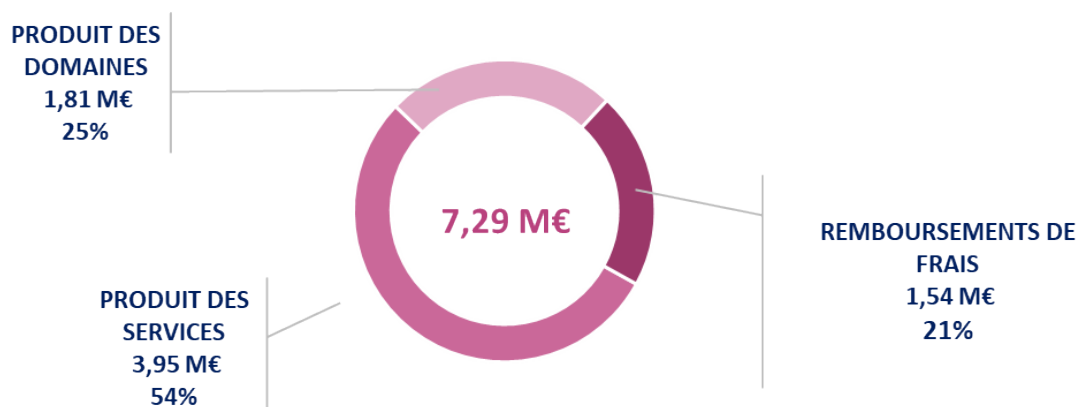
En 2023 une recette ponctuelle relative aux centres temporaires d'accueil (titrodromes) a été versée via un abondement de la dotation titres sécurisés de +0,225 M€, qui explique le recul des subventions relatives à l'Etat civil en 2024.

Le taux de réalisation des subventions s'élève à 104 %.

### 1.1.3. Les produits des services et du domaine

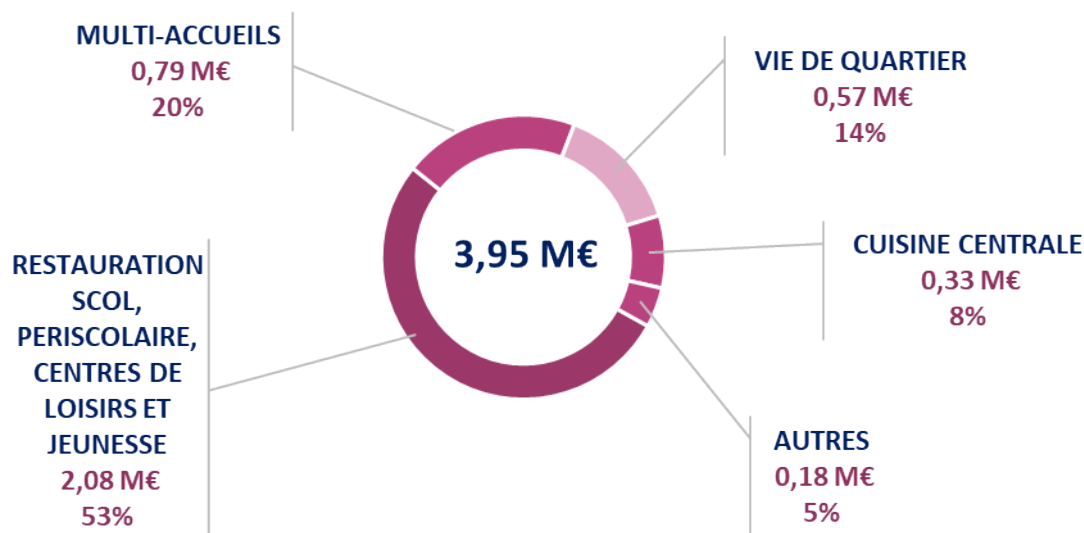
en milliers d'euro	BP 2024	CA 2024	Taux exécution	CA 2023	Evolution	Evo. %
<b>PRODUIT DES SERVICES</b>	<b>3 768</b>	<b>3 947</b>	<b>105%</b>	<b>3 754</b>	<b>193</b>	<b>5,1%</b>
RESTAURAT <sup>o</sup> SCOL., ACCUEIL PERISCO, CENTRES DE LC	1 714	2 081	121%	1 803	277	15,4%
MULTI-ACCUEILS	876	792	90%	779	13	1,7%
VIE DE QUARTIER	722	570	79%	721	-151	-21,0%
CUISINE CENTRALE	295	326	110%	279	47	16,9%
ACTIVITES CULTURELLES	76	76	100%	78	-2	-3,2%
AUTRES	85	103	122%	94	9	10,0%
<b>PRODUIT DES DOMAINES</b>	<b>1 668</b>	<b>1 805</b>	<b>108%</b>	<b>1 665</b>	<b>140</b>	<b>8,4%</b>
STATIONNEMENT	1 350	1 450	107%	1 342	108	8,0%
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	188	215	114%	188	28	14,7%
CONCESSIONS CIMETIERES	130	140	108%	136	5	3,4%
<b>REMBOURSEMENTS DE FRAIS</b>	<b>1 796</b>	<b>1 542</b>	<b>86%</b>	<b>1 549</b>	<b>-7</b>	<b>-0,4%</b>
LAVAL AGGLOMERATION	1 473	1 242	84%	1 252	-10	-0,8%
ASSOCIATIONS	124	117	95%	123	-6	-4,9%
SPAT	40	42	104%	40	2	5,1%
CCAS	70	53	76%	61	-7	-12,4%
THEATRE	7	3	49%	6	-3	s.o.
FOURRIERE	61	54	88%	46	8	16,8%
AUTRES	21	31	147%	21	10	46,3%
<b>TOTAL</b>	<b>7 232</b>	<b>7 295</b>	<b>101%</b>	<b>6 968</b>	<b>326</b>	<b>4,7%</b>

Les produits des services et du domaine se sont élevés en 2024 à 7,3 M€, selon la répartition suivante : produits des services 54 % (3,95 M€), produits des domaines 25 % (1,81 M€) et remboursements de frais 21 % (1,54 M€).



### 1.1.3.1. Les produits des services

Les produits des services se composent principalement des recettes des secteurs périscolaire et jeunesse à 53 % (2,08 M€), des multi-accueils à 20 % (0,79 M€), de la vie de quartier à 14 % (0,57 M€) et de la cuisine centrale à 8 % (0,33 M€).

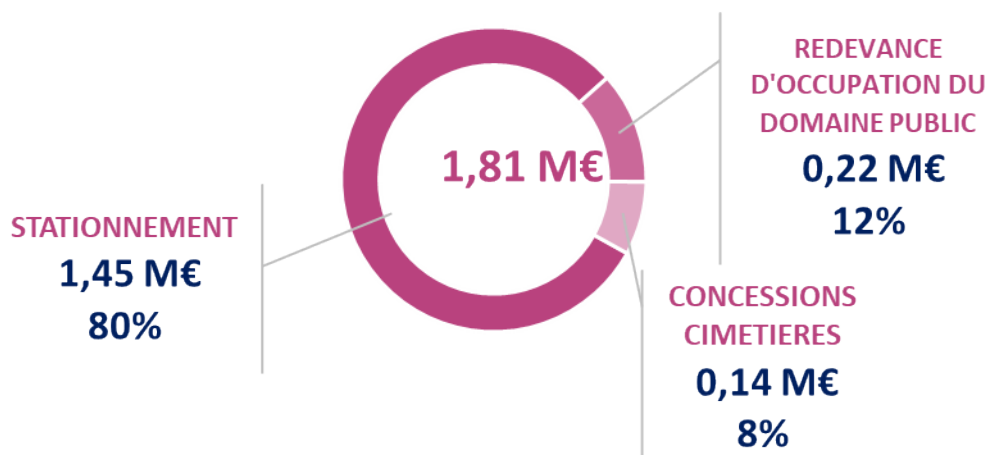


Les produits des services sont en progression de 5,1 % comparativement à 2023. Une hausse principalement portée par la progression de la fréquentation dans des activités périscolaires et notamment à la restauration scolaire.

Le taux d'exécution de ces recettes s'élève à 101%.

### 1.1.3.2. Les produits des domaines

Les produits des domaines se composent principalement des recettes de stationnement pour 80 % (1,45 M€) au titre de la redevance et des forfaits post stationnement. Viennent s'ajouter les concessions des cimetières pour 8 % (0,14 M€) et les redevances du domaine public pour 12 % (0,22 M€) payées par les opérateurs pour leurs réseaux (Enedis, GRDF, Orange,...) et les chantiers lorsqu'ils occupent sur le domaine public (échafaudages,...).



En 2024, ces produits s'élèvent au total à 1,8 M€, ce qui correspond à une progression de 0,108 M€, soit + 8 % par rapport à 2023.

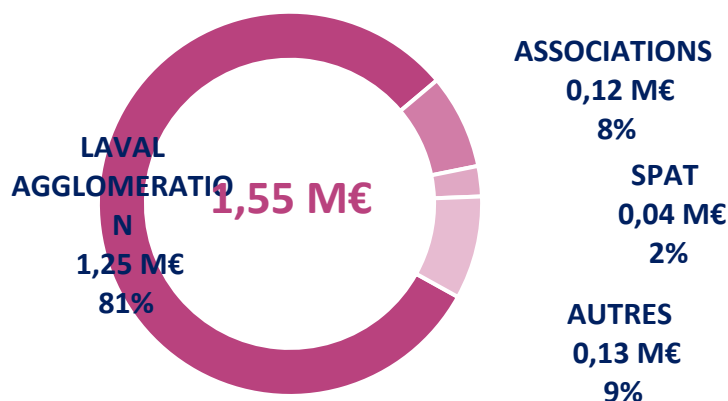
Le taux d'exécution du produit des domaines atteint 108 %.

#### 1.1.3.3. Les remboursements de frais

Les remboursements de frais se composent à 81 % des remboursements par Laval Agglomération, 1,25M€, et notamment :

- Personnel mis à disposition (urbanisme, sport, cabinet etc) : 303 K€
- Frais Eaux pluviales : 437 K€
- Divers (carburant, Taxes foncières, téléphone etc) : 502 K€.

S'y ajoutent à hauteur de 8 %, les remboursements par des associations (0,12 M€) essentiellement pour la mise à disposition de personnel communal. A noter également la mise à disposition du médecin du travail au SPAT (santé professionnelle des agents territoriaux) pour 0,04 M€, ainsi que les frais engendrés par le recours à la fourrière, 0,05 M€



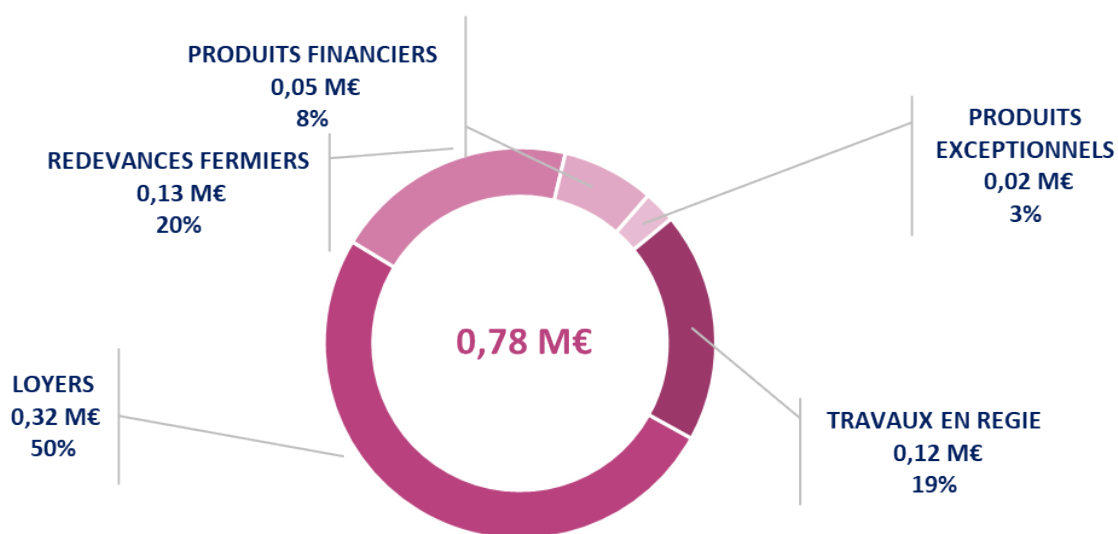
### 1.1.4. Les autres produits de fonctionnement

en milliers d'euro	BP 2024	CA 2024	Taux exécution	CA 2023	Evolution	Evo. %
TRAVAUX EN REGIE	112	121	108%	271	-150	s.o
LOYERS	322	321	100%	302	19	6%
REDEVANCES FERMIERS	120	127	106%	124	3	3%
PRODUITS FINANCIERS	34	48	144%	36	13	36%
INDEMNITES DE SINISTRE	22	33	148%	111	-78	s.o
PRODUITS WEB ENCHERES	0	61	s.o.	45	16	s.o
RBST ADMISSIONS EN NON VALEUR EAU ASST	11	0	s.o.	12	-12	s.o
AUTRES	2	51	s.o.	7	44	s.o
PRODUITS EXCEPTIONNELS*	18	17	94%	11	6	49%
<b>TOTAL</b>	<b>640</b>	<b>779</b>	<b>122%</b>	<b>918</b>	<b>-140</b>	<b>-15%</b>

\*hors cessions

Les autres produits de fonctionnement s'élèvent à 0,8 M€ et se composent essentiellement des loyers perçus (0,3 M€), des travaux en régie (0,12 M€) et des redevances des fermiers (0,13 M€).

En 2024, des fouilles archéologiques ont directement été portées par la masse salariale de la Ville, ces travaux en régie ont pu être valorisés en dépenses d'investissement à hauteur de 0,121 M€.



## 1.2. Les dépenses de fonctionnement : une évolution contenue

### REPÈRES

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Montant en €/Habitant pour la catégorie démographique		
	LAVAL	REGION	National
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>	<b>1 206</b>	<b>1 185</b>	<b>1 570</b>
Charges de personnel (montant net)	734	683	904
Achats et charges externes (montant net)	270	310	350
Charges financières	50	25	39
Subventions versées	110	123	146
Contingents	20	17	93

Source DGFIP : Fiche AEF (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) 2023

Population : 52.169 habitants

Nombre de Communes traitées pour la Région Pays de la Loire : 4 (soit 80% de la catégorie démographique)  
=Saint Nazaire, la Roche-sur-Yon, Cholet, Laval

Nombre de Communes traitées pour la France entière : 67 (soit 73 % de la catégorie démographique)

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Poids relatifs des postes de dépenses		
	LAVAL	REGION	National
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>			
Charges de personnel (montant net)	61%	58%	58%
Achats et charges externes (montant net)	22%	26%	22%
Charges financières	4%	2%	2%
Subventions versées	9%	10%	9%
Contingents	2%	1%	6%

Tableau de synthèse des charges<sup>2</sup>:

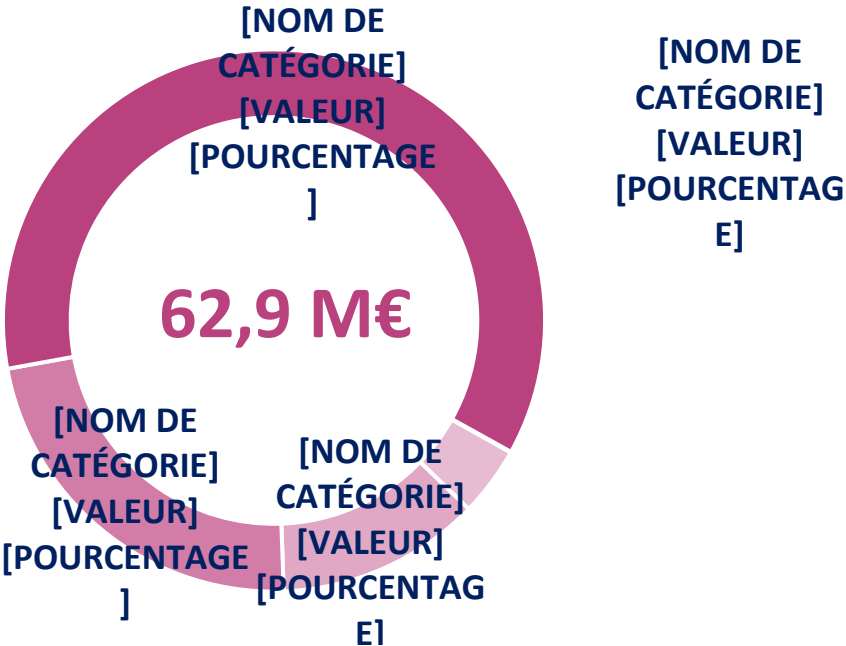
en milliers d'euro	BP 2024	CA 2024	Taux exécution	CA 2023	Evolutio n	Evo. %
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 909	14 292	96%	13 874	419	3,0%
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	38 723	38 495	99%	38 656	-161	-0,4%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 798	7 662	98%	7 296	365	5,0%
66-CHARGES FINANCIERES	2 785	2 609	94%	2 668	-59	-2,2%
67-CHARGES SPECIFIQUES	54	29	54%	23	7	29,3%
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	-152	-174	114%	-181	7	-4,1%
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>64 117</b>	<b>62 913</b>	<b>98%</b>	<b>62 335</b>	<b>578</b>	<b>0,9%</b>

Les dépenses de fonctionnement ont atteint 62,9 M€ en 2024.

Les dépenses réelles prises en compte dans le calcul de la CAF s'élève à 1 206 €/par habitant pour la ville de Laval, soit un montant quasiment comparable aux 3 autres collectivités régionales de strate équivalente, mais à un niveau inférieur à la moyenne nationale de la strate, 1 570 €.

<sup>2</sup> Les données de la colonne BP 2024 intègrent les Décisions Modificatives de l'année

Elles se composent à 61 % des dépenses de personnel<sup>3</sup> (38,3 M€), à 23 % des charges à caractère général (14,3 M€), à 12 % des autres charges de gestion courante (7,7 M€) et 4 % des charges financières (2,6 M€).



Par rapport à 2023, elles sont en augmentation de +0,578 M€ en 2024, soit +0,9 %. Comparativement au BP 2024, leur taux de réalisation s'élève à 98 %, représentant un différentiel entre le BP et le CA 2023 de 1,204 M€.

---

<sup>3</sup> dépenses de personnel nettes des atténuations de charge et hors masse salariale mutualisée avec Laval Agglomération

## 1.2.1. Les dépenses de personnel

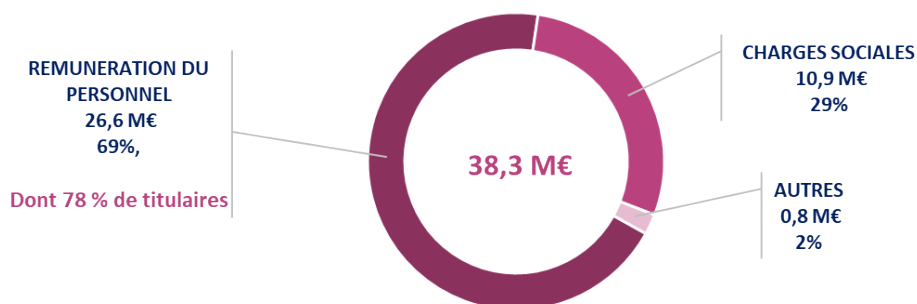
en milliers d'euro	BP 2024	CA 2024	Taux exécution	CA 2023	Evolution	Evo. %
<b>REMUNERATION DU PERSONNEL</b>	<b>26 747</b>	<b>26 567</b>	<b>99%</b>	<b>26 870</b>	<b>-304</b>	<b>-1,1%</b>
PERSONNEL TITULAIRE	21 267	20 810	98%	21 414	-604	-2,8%
PERSONNEL NON TITULAIRE	5 521	5 782	105%	5 507	275	5,0%
APPRENTIS	111	148	134%	117	32	27,4%
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION	-152	-174	s.o.	-167	-6	3,8%
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>10 868</b>	<b>10 906</b>	<b>100%</b>	<b>10 969</b>	<b>-63</b>	<b>-0,6%</b>
COTISATIONS URSSAF	4 632	4 546	98%	4 656	-110	-2,4%
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	5 758	5 867	102%	5 849	19	0,3%
COTISATIONS AUX ASSEDIC	221	226	102%	217	9	4,0%
COTISATIONS AU CNFPT	221	224	102%	226	-2	-0,9%
AUTRES	37	43	116%	34	8	24,0%
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES		0	s.o.	-14	14	s.o.
<b>AUTRES</b>	<b>956</b>	<b>848</b>	<b>89%</b>	<b>635</b>	<b>213</b>	<b>33,5%</b>
MEDECINE DU TRAVAIL	146	84	57%	147	-63	-43,0%
PERSONNEL EXTERIEUR	514	465	90%	458	6	1,4%
ADHESION CNAS	236	221	94%	0	221	s.o.
REPAS DES AGENTS	40	27	68%	30	-3	-9,7%
CAPITAL DECES	20	52	260%	0	52	s.o.
<b>TOTAL</b>	<b>38 571</b>	<b>38 321</b>	<b>99%</b>	<b>38 475</b>	<b>-154</b>	<b>-0,4%</b>

Les dépenses de personnel présentées au chapitre 012 (page 17) sont retraitées ci-dessus des remboursements sur rémunération du chapitre 013.- atténuations de charges.

**Mutualisation:** Suite à l'extension de périmètre, la masse salariale mutualisée entre les collectivités de la Ville de Laval, Laval Agglomération et le CCAS a progressé de + 1,898 M€ pour atteindre un total de 12,167 M€ telle que présentée au bilan de mutualisation 2024. La part de la Ville atteint 7,538 M€ et est prélevée pour partie sur l'attribution de compensation de la Ville à hauteur de 5,5 M€ et le solde sera refacturé par l'Agglomération au chapitre 011.

Les dépenses de personnel, qui s'élèvent en 2024 à 38,3 M€, se composent à 69 % de la rémunération des agents, 26,9 M€, à 28 % des charges sociales, 10,9 M€, et à 2 %, 0,8 M€ de charges de personnel "autres" comprenant la médecine du travail, 0,08 M€, les personnels mis à disposition par Laval Agglomération, 0,46 M€ et la participation aux repas des agents, 0,03 M€ ainsi que le capital décès 0,05M€.

Répartition des charges de personnel 2024



Au compte administratif ces dépenses sont en recul de - 0,4% par rapport à 2023.

### 1.2.1.1. La rémunération du personnel

La rémunération du personnel comprend les personnels titulaires (20,8 M€), les personnels non titulaires (5,8 M€) et les apprentis (0,15 M€).

Par rapport à 2023 ces dépenses sont en diminution de -0,304 M€, soit -1,1 % au total.

Les principaux facteurs d'évolution en 2024 sont expliqués comme suit :

➤ Modification de la composition du personnel :

Le poids des contractuels a augmenté de +4,53 % par rapport à 2023 alors que la population des titulaires a baissé de -2.53 %

➤ Augmentation réglementaire subie :

Revalorisation du point d'indice de +1,5% en juillet 2023 sur l'année pleine 2024 : + 0,337 M€ brut

Réforme des bas salaires (cat. C) en juillet 2023 sur l'année pleine 2024 : +0,192 M€ brut

Augmentation de 5 point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour tous les agents +0,321 M€ brut pour les titulaires et 0,089 M€ brut pour les contractuels

Réalisation d'heures supplémentaires élections pour la tenue des bureaux de vote : + 39.2 K€ brut (42.2 K€ chargé)

Impact Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 0,135 M€

➤ Évolution volontaire choisie :

En mars 2024, bascule de 34 agents vers Laval Agglomération dans le cadre d'une nouvelle vague de mutualisation : - 1 M€

En 2024 les fréquentations ALSH et TAP ont augmenté de + 10 %, comprenant également l'accueil d'enfants en situation de handicap, en forte évolution. Une hausse qui nécessite un encadrement supplémentaire évalué à +76 K€

Diminution du recours à des renforts pour des fouilles archéologiques dans le cadre de projets d'aménagement : - 0,178 M€ pour revenir au niveau de 2022

Fermeture du Centre temporaire d'accueil (CTA) ou titrodromes (financés par la dotation titres sécurisés) : - 0,356 M€

Le coût moyen mensuel (brut chargé d'un ETP) d'un agent municipal est de 2 924 € en 2024 contre 2 878 € en 2023 soit une hausse de 1,6 %.

### 1.2.1.2. Les charges sociales

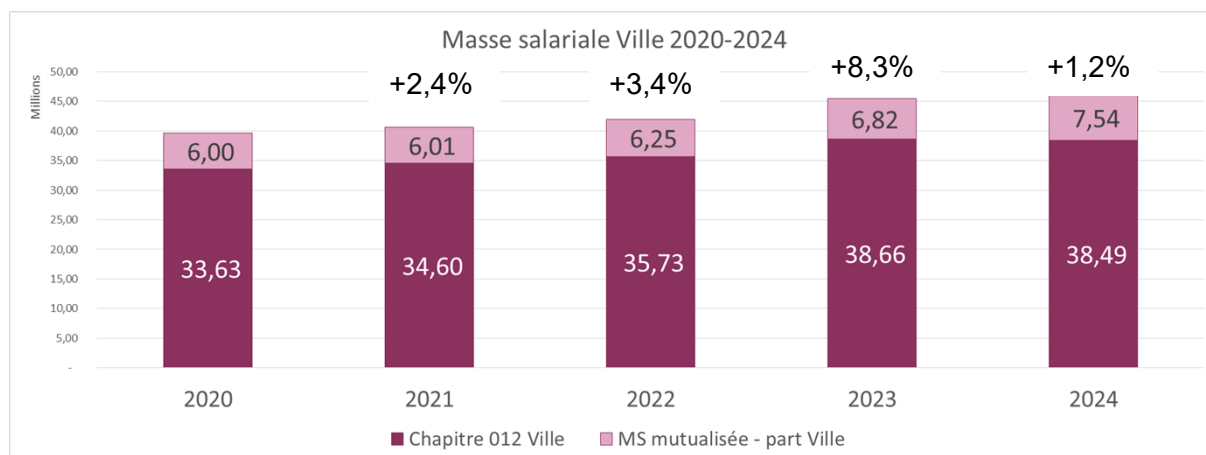
Les charges sociales, qui s'élèvent à 10,98 M€, diminuent légèrement - 0,6%. Cette réduction est moins importante que celle de la rémunération du personnel en raison de l'évolution du poids du personnel non titulaire.

### 1.2.1.3. Les autres dépenses de personnel

Les autres dépenses de personnel se composent principalement :

- de la médecine du travail (0,17 M€),
- des personnels extérieurs (0,46 M€), notamment des mises à disposition de Laval Agglomération. Ces mises à disposition concernent les agents du service de l'eau pour la compétence Eaux Pluviales, de l'urbanisme opérationnel, le service commun Cabinet,
- de l'adhésion au CNAS (0,22 M€), nouvelle dépense sur 2024 par rapport à 2023,
- de la participation aux repas des agents (0,08 M€).

Évolution de la masse salariale totale (012 + MS mutualisée) depuis 2020 :



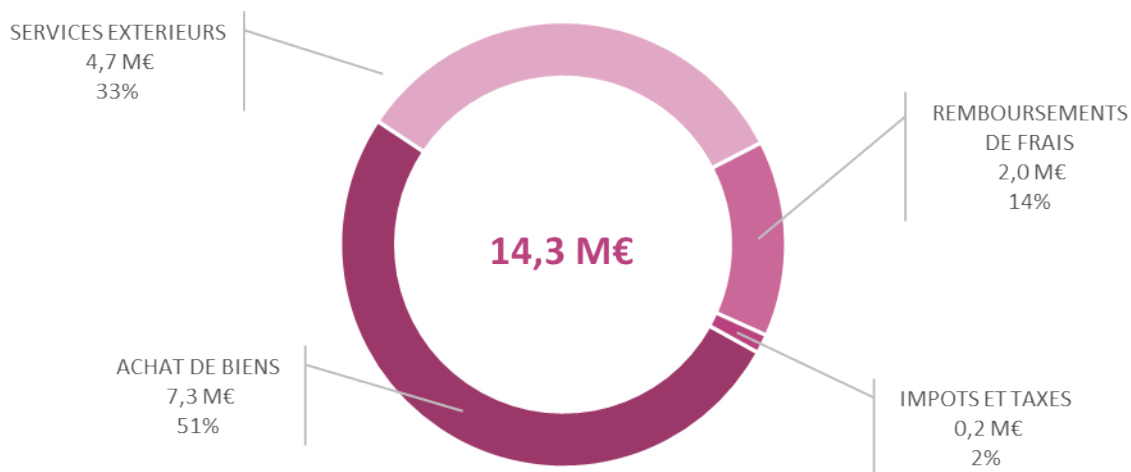
### 1.2.2. Les charges à caractère général

en milliers d'euro	BP 2024	CA 2024	Taux exécution	CA 2023	Evolution	Evo. %
<b>ACHATS DE BIENS</b>	<b>7 330</b>	<b>7 331</b>	<b>100%</b>	<b>7 427</b>	<b>-95</b>	<b>-1,3%</b>
ENERGIES	3 781	3 687	98%	4 038	-352	-9%
DENREES ALIMENTAIRES	1 525	1 683	110%	1 416	266	19%
PRODUITS D'ENTRETIEN	170	179	105%	183	-4	-2%
FOURNITURES	1 396	1 309	94%	1 329	-21	-2%
PETIT EQUIPEMENT	457	474	104%	460	14	3%
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>5 310</b>	<b>4 730</b>	<b>89%</b>	<b>4 835</b>	<b>-105</b>	<b>-2,2%</b>
LOYERS ET CHARGES	378	325	86%	208	116	56%
PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE	930	898	97%	754	143	19%
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	378	372	99%	308	64	21%
PRESTATIONS DE SERVICES	16	16	96%	463	-448	-97%
LOCATIONS MOBILIERES	416	393	95%	358	35	10%
ASSURANCES	413	407	98%	365	42	11%
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION	179	165	92%	181	-16	-9%
HONORAIRES	711	460	65%	472	-12	-3%
TRANSPORT	288	335	116%	242	93	38%
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	105	112	107%	99	14	14%
AUTRES	1 496	1 247	83%	1 383	-137	-10%
<b>REMBOURSEMENTS DE FRAIS</b>	<b>2 071</b>	<b>2 035</b>	<b>98%</b>	<b>1 435</b>	<b>600</b>	<b>41,8%</b>
LAVAL AGGLOMERATION	2 060	2 024	98%	1 416	609	43%
BUDGETS ANNEXES	0	0	s.o.	0	0	s.o.
AUTRES	11	10	s.o.	19	-9	-48%
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>198</b>	<b>196</b>	<b>99%</b>	<b>177</b>	<b>20</b>	<b>11,0%</b>
TAXES FONCIERES	170	166	98%	163	3	2%
AUTRES	28	30	110%	14	16	117%
<b>TOTAL</b>	<b>14 909</b>	<b>14 292</b>	<b>96%</b>	<b>13 874</b>	<b>419</b>	<b>3,0%</b>

En 2024, les charges à caractère général se sont élevées à 14,3 M€. Elles se composent à 51% des achats de biens (7,3 M€), à 33 % des services extérieurs (4,7 M€) et à 14 % des remboursements de frais (2 M€). Leur taux de réalisation par rapport au BP est de 96%.

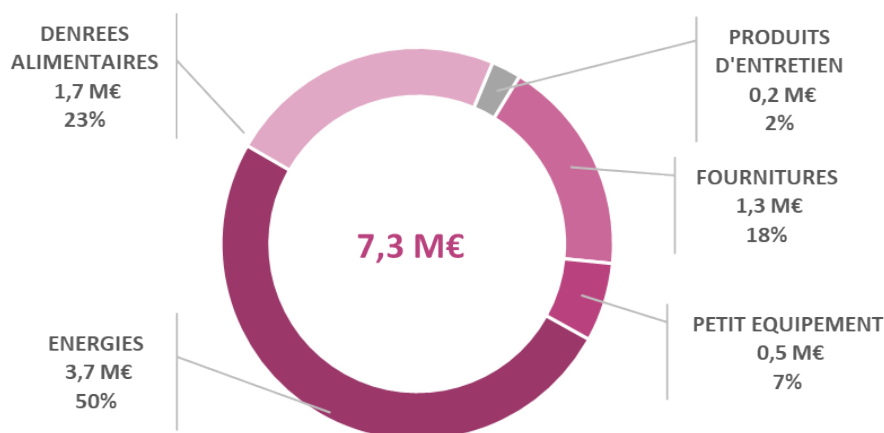
Les charges à caractère général progressent de +0,419 M€, soit +3 %. Cette augmentation est proche du taux d'inflation (+2%) et marque un net ralentissement de l'évolution moyenne constatée depuis 2020 (+8,5 %) qui avait notamment une forte augmentation des dépenses énergétiques et alimentaires de l'ensemble des collectivités.

En 2024, le montant des achats et charges externes est de 270 € par habitant pour la ville de Laval contre 310 € pour les 3 autres collectivités régionales et 350 € pour la moyenne nationale de la strate. Ces charges restent donc comparativement toujours plus faibles.



#### 1.2.2.1. Les achats de biens

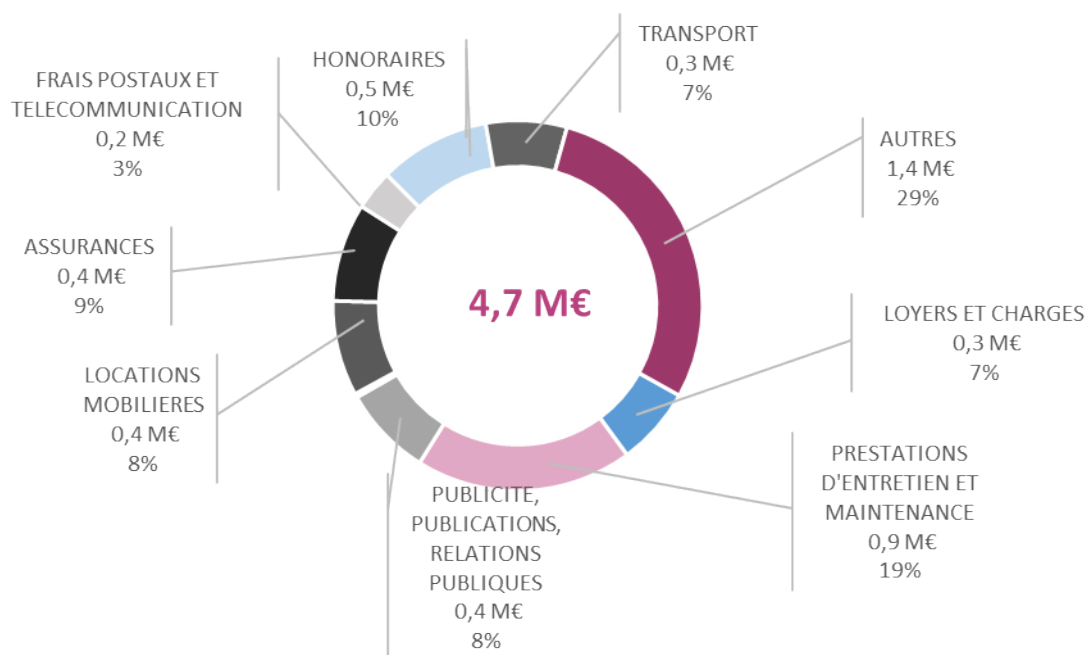
En 2024, les achats de biens s'élèvent à 7,3 M€, répartis comme suit : 50 % pour les dépenses d'énergie (soit 4 M€), 23 % pour les denrées alimentaires (1,7 M€), 18 % pour les fournitures (1,3 M€), 6 % pour les petits équipements (0,5 M€) et 2 % pour les produits d'entretien (0,2 M€).



Par rapport à 2023, les achats de biens reculent de 1,3 %, principalement en raison de la baisse des tarifs de l'énergie, qui entraîne une diminution de 0,352 M€, soit -9 %. Cette baisse compense la hausse des achats de denrées alimentaires, dont l'augmentation des volumes a également impacté les produits des services liés à la cantine scolaire.

#### 1.2.2.2. Les services extérieurs

Les services extérieurs ont représenté en 2024 un budget de 4,7 M€. Ils se décomposent de la façon suivante:



Les services extérieurs enregistrent une baisse de -2,2 % par rapport à 2023, soit -0,105 M€. Cette évolution résulte de variations contrastées entre les différentes lignes de crédits de ce regroupement de dépenses.

Parmi les principaux facteurs d'évolution figurent :

- une augmentation des dépenses de loyers et charges, liée à la mise à disposition temporaire des locaux du FJT, en raison du sinistre survenu à l'ALSH des Fourches ;
- des travaux engagés dans le cadre de la convention citoyenne, venant alourdir ponctuellement certaines lignes ;
- une bascule comptable de la rémunération du délégataire pour la gestion des parkings, transférée du chapitre 011 au chapitre 65, entraînant une baisse mécanique de 0,425 M€ sur le poste concerné.

#### 1.2.2.3. Les remboursements de frais

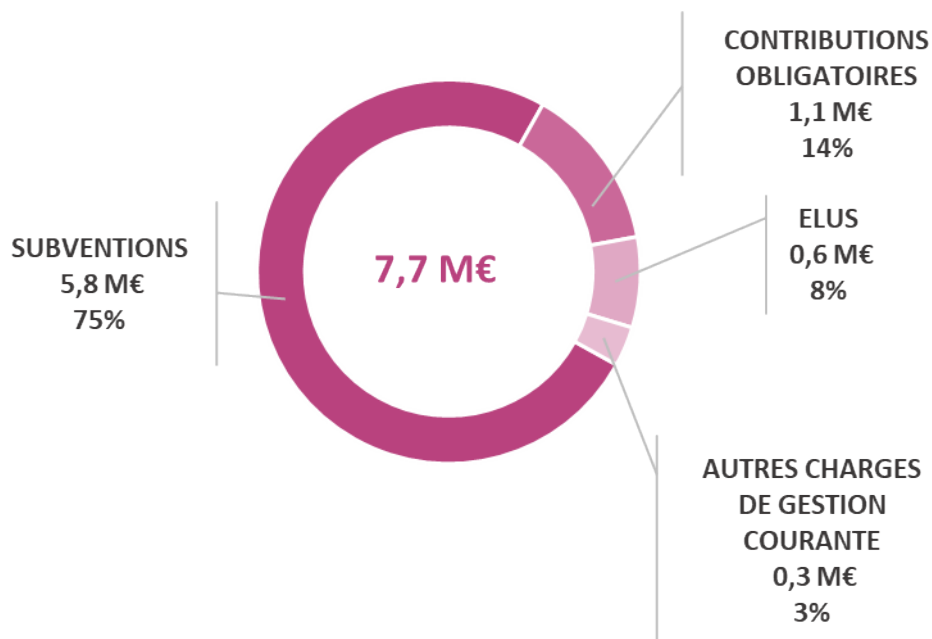
Les remboursements de frais portent essentiellement sur le bilan des services mutualisés qui en représentent 92 %. Ce coût remboursé à Laval Agglomération de 1,875 M€ en 2024, a augmenté très significativement entre 2023 et 2024, + 44%, soit + 0,575 M€ de charges. Cette évolution est liée à l'extension de périmètre qui se répercute parallèlement sur la masse salariale.

#### 1.2.2.4. Les impôts et taxes

Les impôts et taxes concernent essentiellement la taxe foncière payée par la ville pour certains de ses bâtiments. La charge constatée en 2024 est de 0,166 M€.

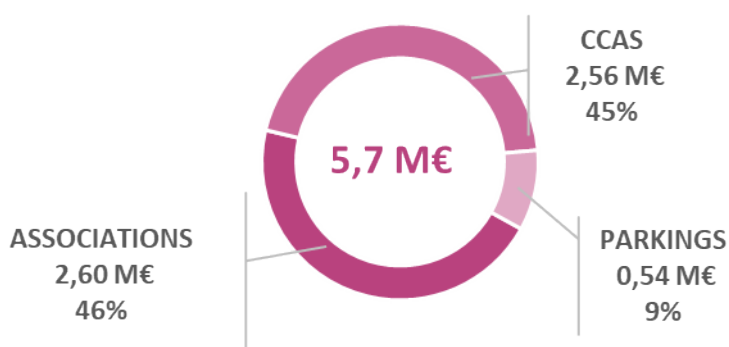
### 1.2.3. Les autres charges de gestion courante

En 2024, les autres charges de gestion courante atteignent 7,66 M€. Elles sont majoritairement constituées de subventions, qui représentent 75 % de l'enveloppe, soit 5,8 M€. Viennent ensuite les contributions obligatoires, à hauteur de 1,1 M€, soit 14 % du total. Les dépenses liées aux élus s'élèvent à 0,6 M€, correspondant à 8 % des charges, tandis que les autres charges ponctuelles représentent 0,3 M€, soit 3 % de l'ensemble.



### 1.2.3.1. Les subventions

Les subventions, qui s'élèvent à 5,8 M€ en 2024, se répartissent principalement entre trois destinataires. La subvention versée au CCAS en représente 46 %, soit 2,6 M€. Une part équivalente, également de 2,6 M€ (45 %), est attribuée aux associations. Enfin, la subvention au budget annexe dédié aux parkings s'élève à 0,54 M€, correspondant à 9 % du total.



Par rapport à 2023, elles progressent de +5 %, du fait de la bascule comptable de la rémunération du délégataire en charge de la gestion des parkings. En contrepartie, le chapitre des charges à caractère général a diminué. L'évolution de la subvention du CCAS a pu être contenue notamment par l'intermédiaire des effets de la mutualisation.

### 1.2.3.2. Les contributions obligatoires

Les contributions obligatoires comprennent quasi exclusivement les contributions versées aux écoles privées (97 %) qui représente 1,033 M€. Les contributions aux communes au titre des élèves lavallois scolarisés sont stables et s'élèvent à 13 K€ en 2024.

### 1.2.3.3. Les dépenses relatives aux élus

Les dépenses relatives aux élus (0,584 M€) comprennent les indemnités (0,461 M€), les charges sociales (0,122 M€) et les frais de mission et de formation. Elles progressent de + 0,4%.

### 1.2.3.4. Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables s'élèvent en 2024 à 21 K€.

## 1.2.4. Les charges financières

en milliers d'euro	BP 2024	CA 2024	Taux exécution	CA 2023	Evolution	Evo. %
<b>INTERETS</b>	<b>1 638</b>	<b>1 512</b>	<b>92%</b>	<b>1 558</b>	<b>-45</b>	<b>-3%</b>
INTERETS ECHUS	1 623	1 575	97%	1 524	51	3%
INTERETS NON ECHUS	15	-62	s.o.	34	-96	-285%
<b>AUTRES</b>	<b>1 147</b>	<b>1 097</b>	<b>96%</b>	<b>1 110</b>	<b>-14</b>	<b>-1%</b>
JAMBE PAYEUSE SWAP	42	0	s.o.	13	-13	-100%
INDEMNITE DEPFA	1 095	1 094	100%	1 094	0	0%
AUTRES	10	3	25%	3	-1	-17%
<b>TOTAL</b>	<b>2 785</b>	<b>2 609</b>	<b>94%</b>	<b>2 668</b>	<b>-59</b>	<b>-2%</b>

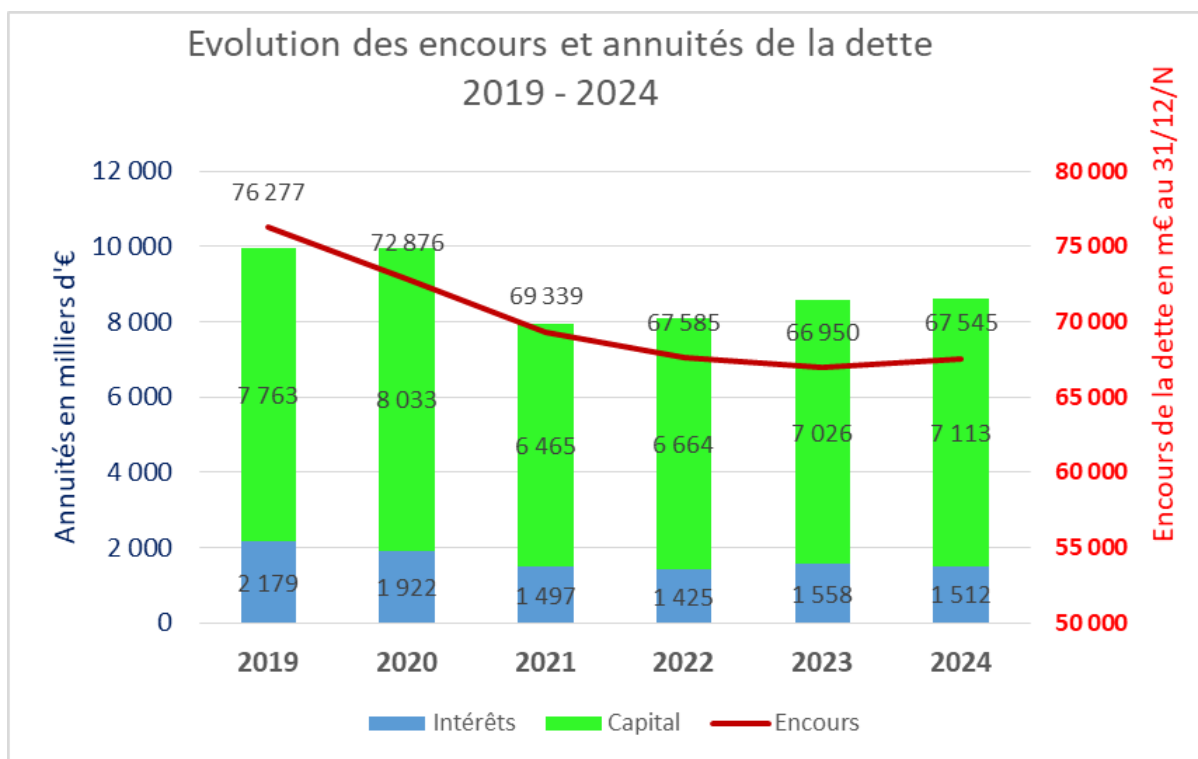
En 2024, les charges financières s'établissent à 2,6 M€, un niveau quasi stable par rapport à 2023. Cette légère diminution s'explique par la poursuite du désendettement de la Ville, atténuant l'impact de la hausse des taux d'intérêt observée sur les marchés. Le poids des charges financières reste toutefois élevé à Laval, avec un coût de 50 € par habitant, contre 39 € en moyenne pour les communes de la même strate. À noter qu'en application du protocole transactionnel signé en 2017, la Ville s'est acquittée en 2024 de sa dernière annuité à Depfa Bank, pour un montant de 1,094 M€.

## 1.2.5. Les dépenses exceptionnelles

Les autres dépenses exceptionnelles s'élèvent à 29 K€ et concernent les annulations de titres.

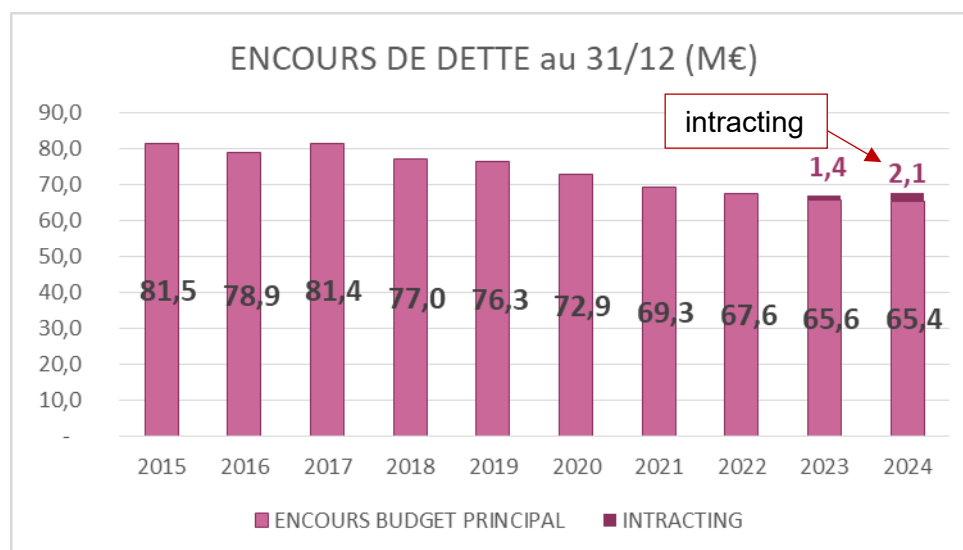
## 2. LA DETTE

### 2.1. Poursuite du désendettement de la Ville



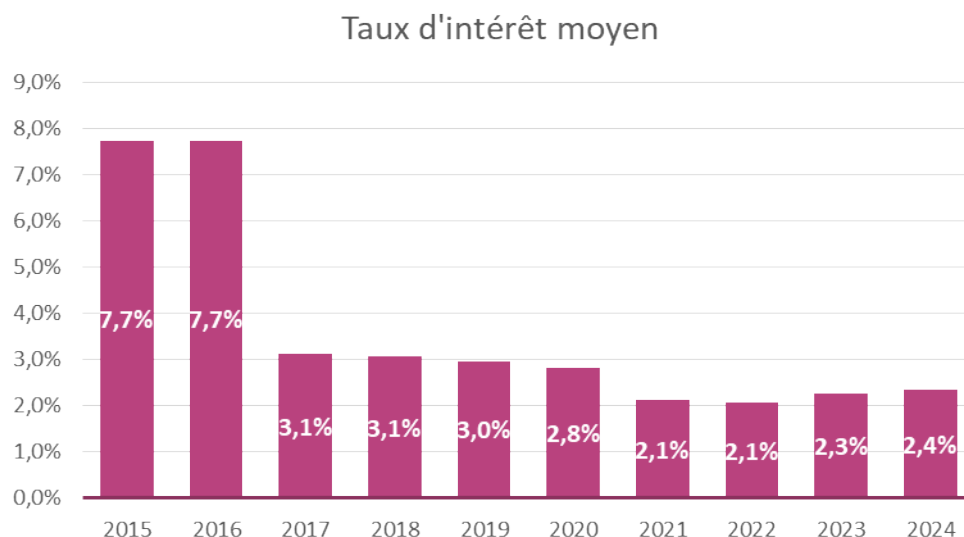
L'endettement de la Ville de Laval demeure important mais il tend à se résorber depuis 2020 puisque l'encours global a reculé de 7,5 M€.

L'encours de la dette s'élève à 67,545 M€ au 31/12/24 dont 2,1 M€ d'intracting, soit 1 295 € par habitant, ce montant est respectivement de 888 € et 1 349 € à l'échelle régionale et nationale.

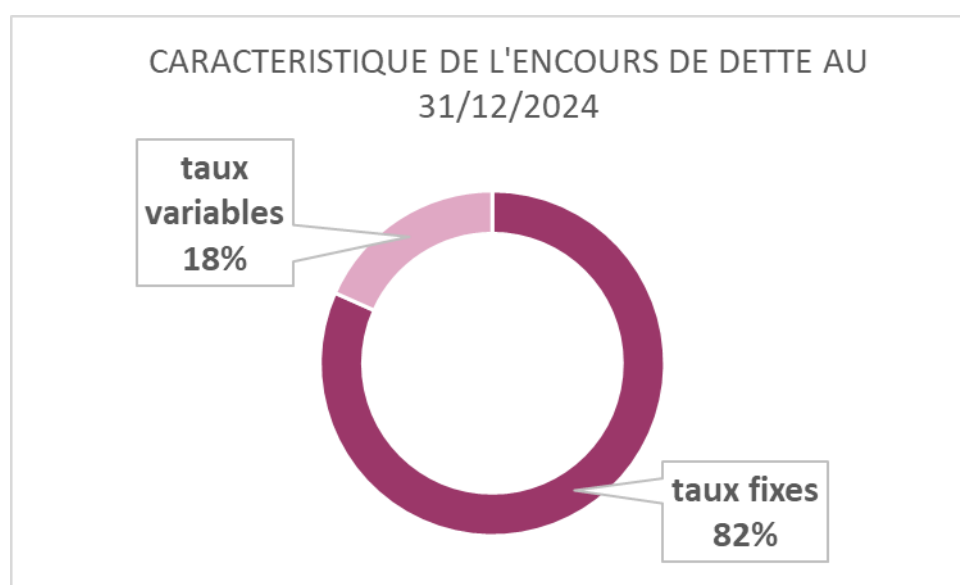


## 2.2. Une dette "sécurisée"

Le taux d'intérêt moyen se maintient autour de 2,4 % en 2024, à un niveau légèrement supérieur à 2023.



Il convient de souligner la composition de l'encours de la dette, principalement à taux fixe, caractéristique rassurante, permettant de stabiliser les variations de charges financières.



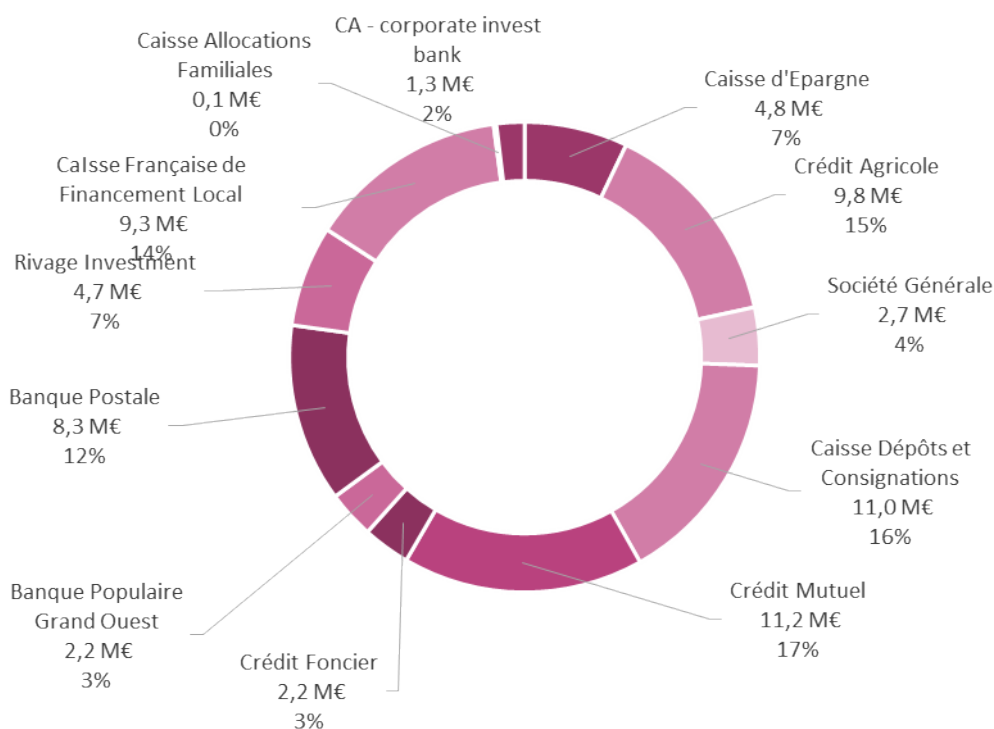
98 % de l'encours de la ville est sécurisé et relève du niveau 1A de la classification Gissler. 2 % appartiennent à la catégorie B2 du fait d'un prêt dépendant de l'inflation et de l'euribor 12 mois mais plafonné à 6,47 % et un prêt de la BEI à un taux alternatif lié à l'Euribor 3 mois.

La ville de Laval compte onze organismes créanciers concentrés principalement sur cinq organismes :

- le Crédit Mutuel (17 %),
- la Caisse des Dépôts et Consignation (16 %).
- le Crédit Agricole (14 %),

- la Caisse Française de Financement Local (14 %),
- la Banque Postale (12%)

### Répartition de l'encours par organisme



Il est également rappelé qu'en novembre 2020, il a été mis fin au dernier swap qui liait la commune à DEPFA Bank. Il était classé en catégorie B1 selon la charte Gissler. Cette opération s'est traduite par une diminution de 66 % des intérêts payés au titre des contrats de swap.

### 2.3. Caractéristiques des nouveaux prêts contractés en 2024 pour 7 M€

Dans un contexte de marché contraint caractérisé par des taux d'intérêt élevés, la consultation bancaire 2024 s'est néanmoins révélée favorable. Elle témoigne de la qualité retrouvée de la signature de la Ville.

Cinq établissements bancaires — la Banque des Territoires, la Banque Postale, le Crédit Mutuel, la BPGO et la Société Générale — ont répondu à l'appel d'offres, permettant d'atteindre un taux de couverture de 300 %, aussi bien à taux fixe qu'à taux variable.

La Ville a contracté deux emprunts aux conditions suivantes :

- 5 000 000 € auprès de la Banque Postale à un taux fixe 3,39 % sur 20 ans avec des échéances trimestrielles ;
- 2 000 000 € auprès de la Société Générale à taux variable Euribor 3M + 0.68 % sur 20 ans avec des échéances trimestrielles. Ce prêt est encadré par un tunnel avec un taux minimum 2% et un taux maximum de 5%.

En parallèle, la Ville a eu recours en 2023 à un dispositif financier innovant de la Banque des Territoires, dénommé « intracting », qui consiste à réaliser des travaux de performance

énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans. Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties :

- Éclairage public: avance remboursable de 1 420 611 € (710 306 € en 2023, puis 710 305 € en 2024)
- Bâtiments : avance remboursable de 677 725 €

Il convient de souligner qu'après intégration de ces nouveaux emprunts (hors intracting) de 7 M€ qui ont été débloqués en 2024, la ville de Laval parvient à légèrement diminuer son stock de dette malgré une année 2024 caractérisée par la montée en puissance des investissements.

### 3. LES INDICATEURS DE GESTION

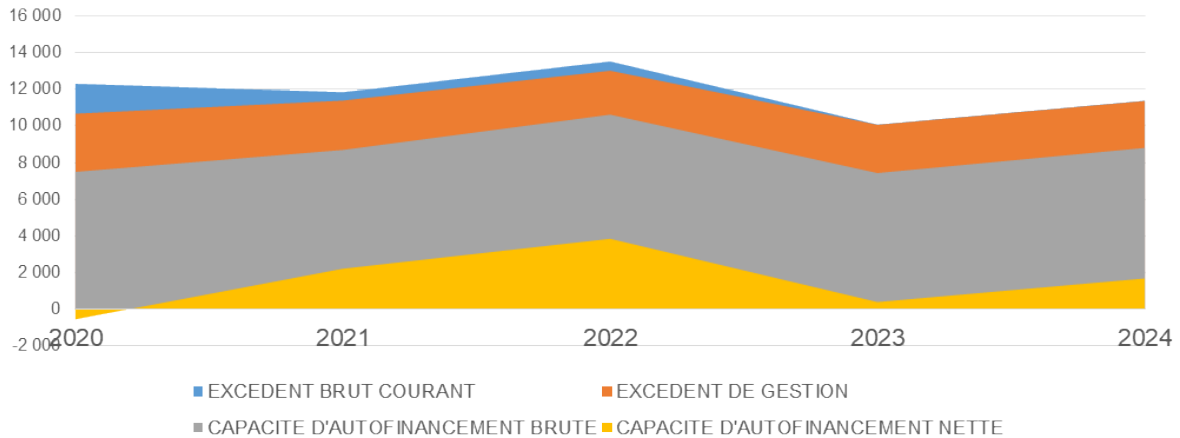
#### 3.1. Les soldes intermédiaires de gestion

L'évaluation de la santé financière d'une collectivité repose sur quatre soldes intermédiaires de gestion :

- L'excédent brut courant qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement courant ;
- L'excédent de gestion qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement, hors intérêt. Par rapport à l'excédent brut courant, il tient compte de l'exceptionnel ;
- La capacité d'autofinancement (CAF) brute qui correspond à la différence entre les produits et charges de fonctionnement. Par rapport à l'excédent de gestion, elle tient compte des intérêts de la dette,
- La capacité d'autofinancement nette qui correspond à la CAF brute réduit du remboursement en capital de la dette. Elle correspond à ce qui peut être affecté au financement des investissements.

en milliers d'euro	2020	2021	2022	2023	2024
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	6 120	6 351	7 287	6 967	7 295
72-TRAVAUX EN REGIE	254	182	0	271	121
73-IMPOTS ET TAXES	38 397	40 016	41 671	44 103	44 791
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 013	16 744	17 969	17 836	19 011
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	450	348	390	601	593
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	-60	-42	-61	-54	-153
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>62 173</b>	<b>63 599</b>	<b>67 256</b>	<b>69 724</b>	<b>71 657</b>
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 777	11 214	12 025	13 874	14 292
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	33 634	34 602	35 734	38 656	38 495
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 622	6 108	6 233	7 296	7 662
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	-165	-167	-258	-181	-174
<b>- CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>49 868</b>	<b>51 757</b>	<b>53 734</b>	<b>59 645</b>	<b>60 275</b>
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>12 306</b>	<b>11 842</b>	<b>13 521</b>	<b>10 080</b>	<b>11 382</b>
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	83	135	99	11	17
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 716	592	500	23	29
<b>= EXCEDENT DE GESTION</b>	<b>10 673</b>	<b>11 385</b>	<b>13 012</b>	<b>10 068</b>	<b>11 370</b>
+PRODUITS FINANCIERS	6 622	104	173	36	48
- INTERETS DE LA DETTE	3 172	2 691	2 566	2 668	2 609
<b>= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>7 500</b>	<b>8 694</b>	<b>10 619</b>	<b>7 436</b>	<b>8 809</b>
<b>- REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE</b>	<b>8 033</b>	<b>6 469</b>	<b>6 762</b>	<b>7 026</b>	<b>7 113</b>
<b>= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>-533</b>	<b>2 225</b>	<b>3 857</b>	<b>410</b>	<b>1 696</b>

## Soldes intermédiaires de gestion



En 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 71,72 M€. Elles ont progressé de +2 M€ par rapport à 2023, soit +2,8 %.

Concomitamment, les dépenses de fonctionnement, 62,91 M€, ont progressé de +0,58 M€ par rapport à 2023, soit +0,9 % et donc dans une proportion moindre que l'augmentation des recettes 2024.

Un effet ciseau inversé par rapport à l'exercice précédent.

### 3.2. Une CAF nette en consolidation

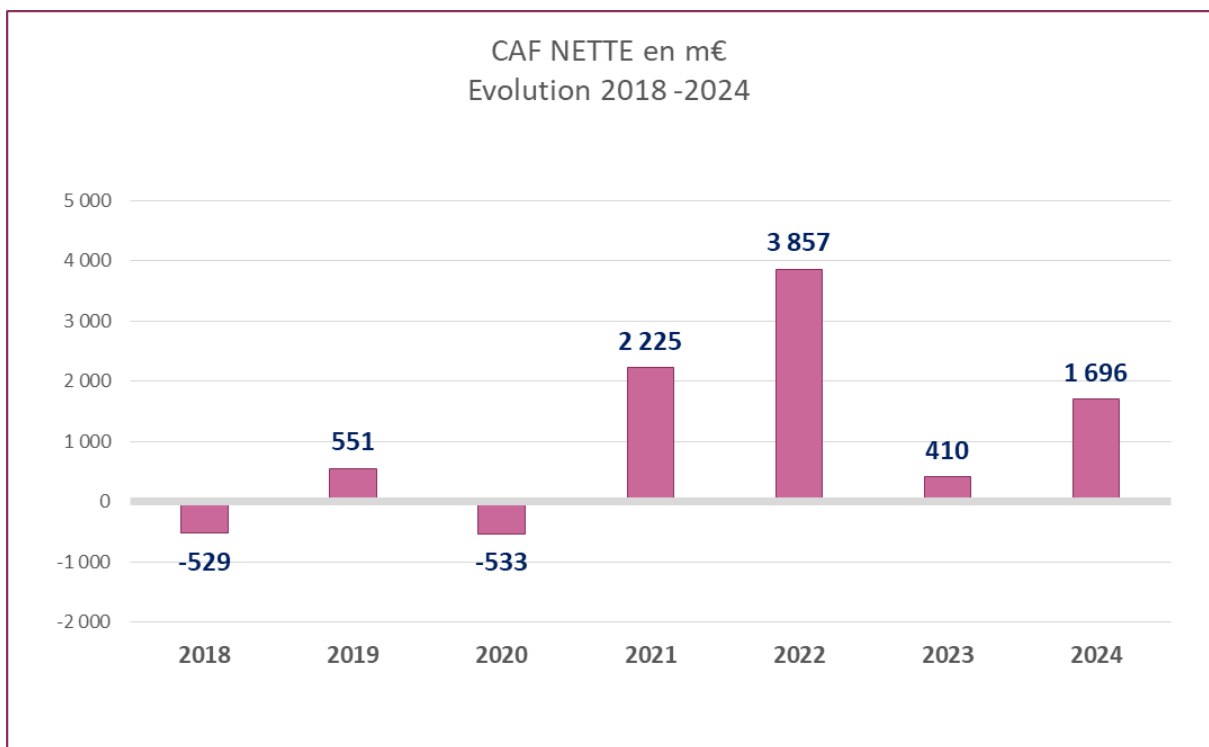
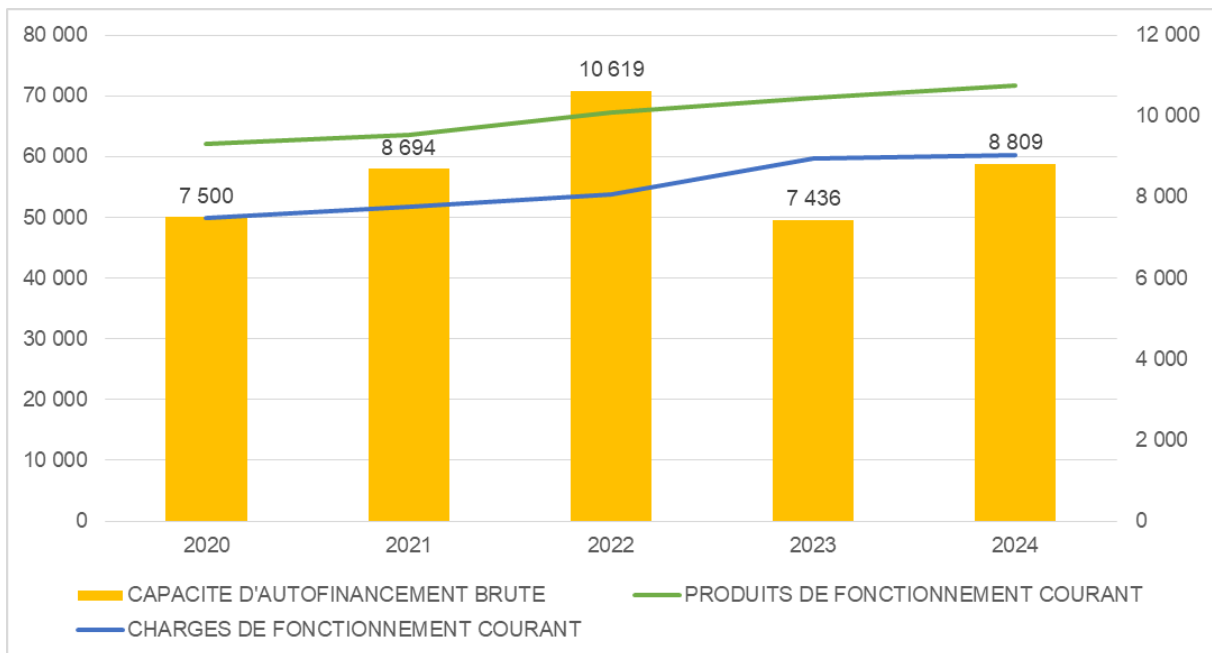
L'année 2024 se caractérise par une progression du niveau de la capacité d'autofinancement (CAF) brute par rapport à 2023. Cette amélioration résulte principalement d'une dynamique de dépenses contenue, sous l'effet combiné de la révision des mécanismes de mutualisation et d'un ralentissement de la pression inflationniste, en particulier sur les dépenses énergétiques.

En parallèle, la dynamique des recettes fiscales demeure portée par la revalorisation annuelle des bases, indexée sur l'inflation constatée en 2023, soit +3,9 %. Cette évolution s'inscrit dans un contexte général de hausse des barèmes, également observée du côté de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), partenaire structurant dans le financement des politiques publiques locales.

Cette dynamique positive observée en 2024 reste toutefois fragile. Son maintien dans le temps n'est pas assuré, notamment au regard des incertitudes pesant sur certaines recettes fiscales comme les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) ou la THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants), ainsi que sur l'évolution prévisible des cotisations sociales et des charges de personnel pour les quatre prochaines années.

Malgré ce contexte incertain, le niveau de CAF nette reste encourageant. Il apparaît d'autant plus satisfaisant au regard du poids encore élevé des remboursements annuels de capital, lesquels devraient progressivement diminuer dans le cadre de la trajectoire de désendettement engagée par la Ville.

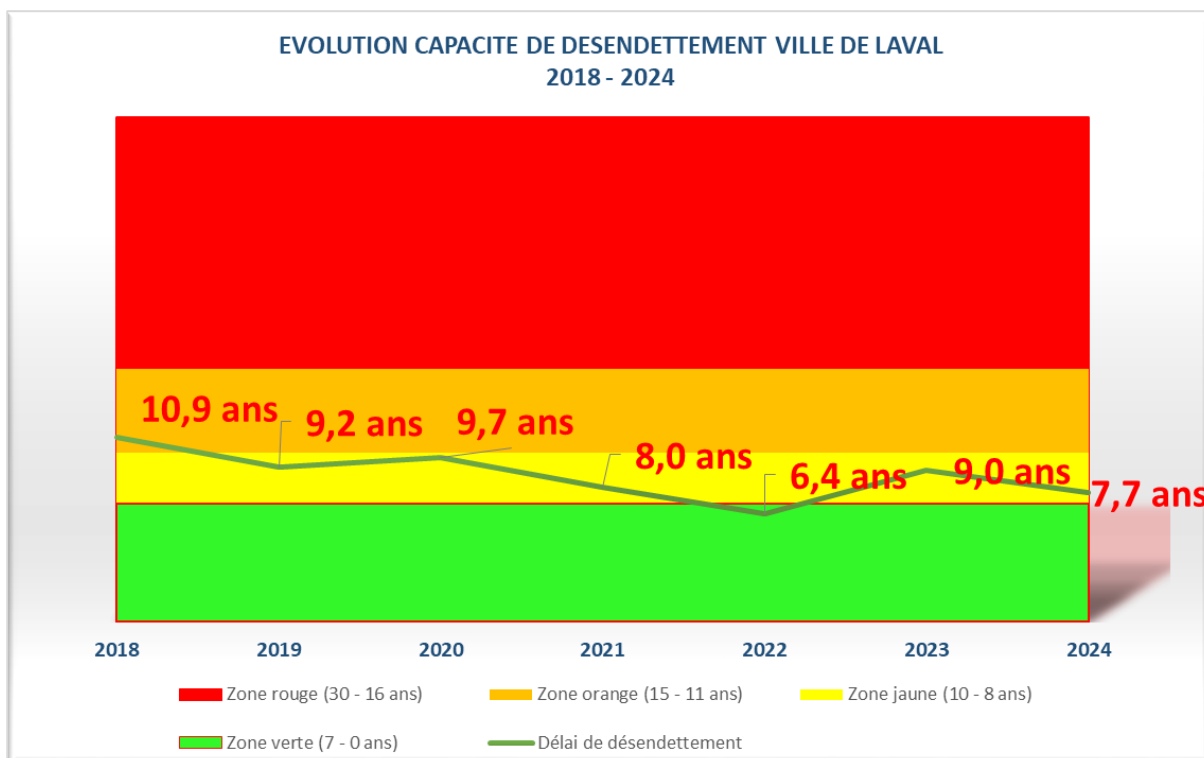
Évolution des produits des charges et de la CAF brute:



### 3.3. Une capacité de désendettement impactée par l'évolution de la CAF

La capacité de désendettement correspond au nombre d'année que mettrait la collectivité à se désendetter si elle consacrait l'intégralité de sa CAF brute au remboursement de la dette.

Une durée inférieure à 7 ans témoigne d'une situation financière saine. La commune, après avoir connu des niveaux très inquiétants, jusqu'à 41 ans en 2001 voire 56 ans en 2015, aurait mis, au 31 décembre 2024, 7,7 ans pour se désendetter.



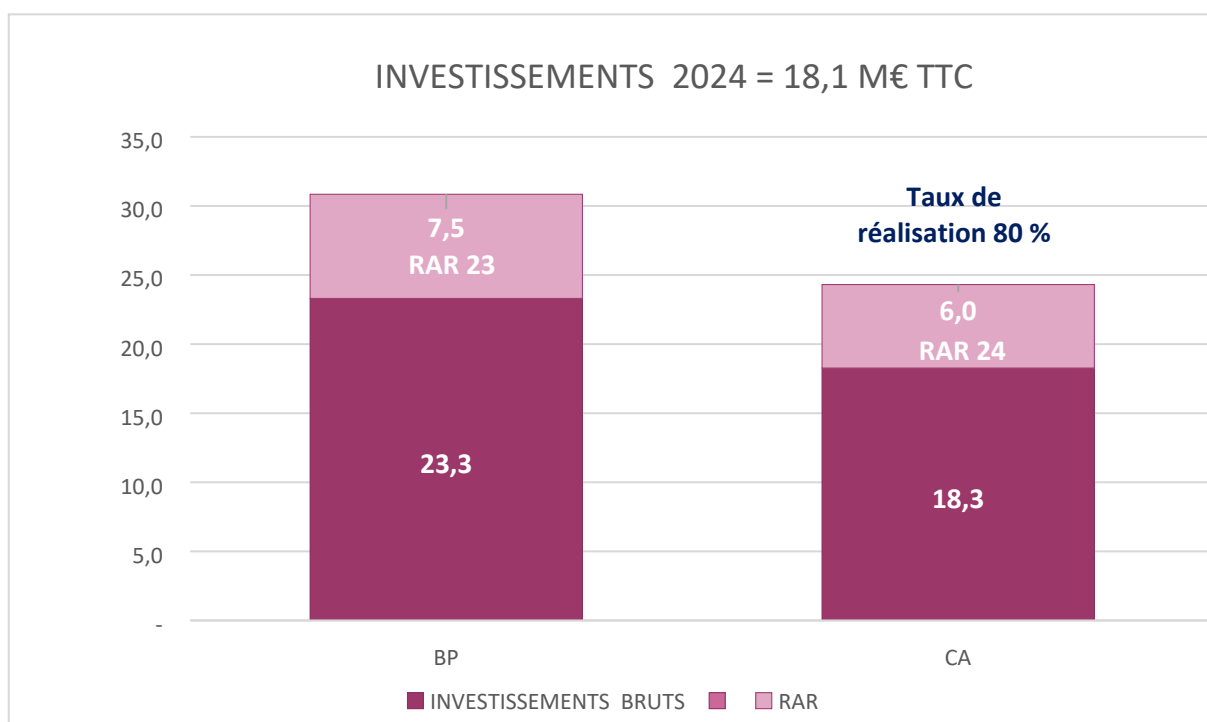
## 4. LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

### 4.1. Des investissements à la hausse

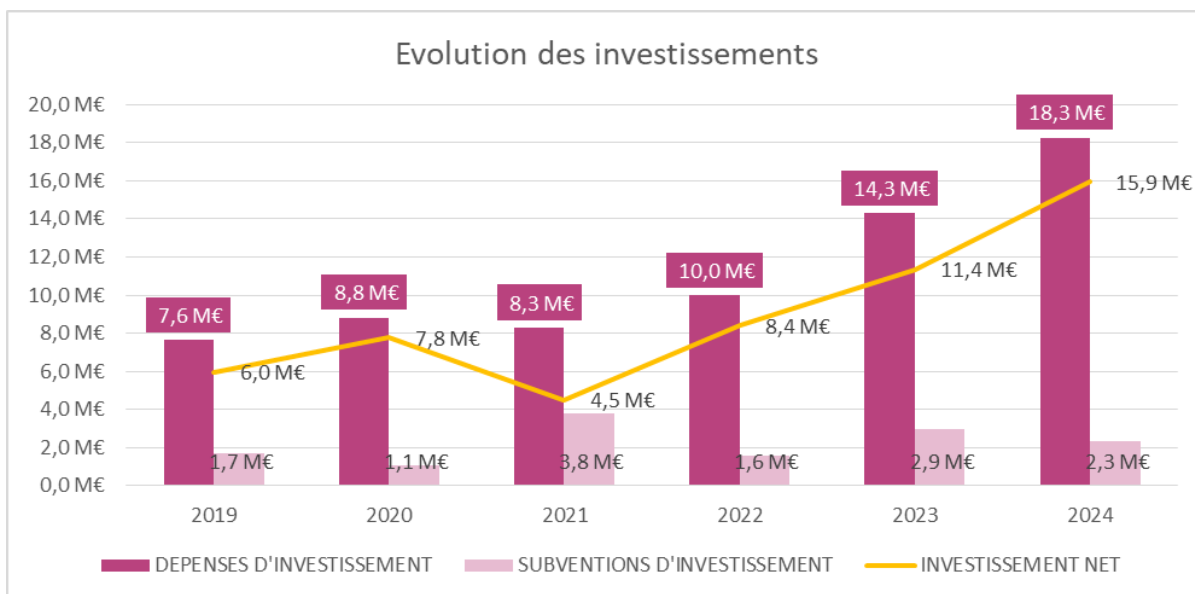
Conformément aux orientations du projet de mandat visant à dynamiser la politique d'investissement de la Ville de Laval, un montant de 18,3 M€ de travaux a été réalisé en 2024.

En intégrant les restes à réaliser de l'exercice (RAR 2024), à hauteur de 6 M€, le montant consolidé des investissements atteint 24,3 M€, soit un taux d'exécution valorisé à 80 %.

Malgré cette progression notable, ce niveau d'investissement demeure relativement modeste lorsqu'on le rapporte à la population. Il s'établit à 333 € par habitant pour la Ville de Laval, contre une moyenne de 438 € au niveau régional et 477 € au niveau national pour les collectivités de strate comparable.



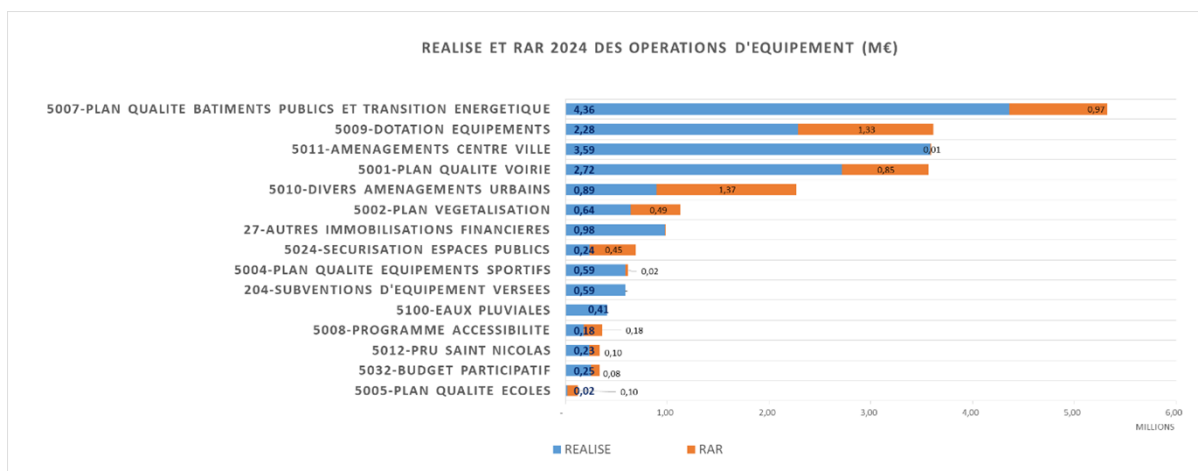
Ces 18,3 M€ s'inscrivent néanmoins également dans une hausse significative et régulière des investissements réalisés depuis 2019.



En déduisant les subventions d'investissements perçues en 2023, 2,3M€, le niveau d'investissement net s'élève à 15,9 M€.

Il est à noter la diversité de ces investissements qui s'inscrivent dans la volonté de :

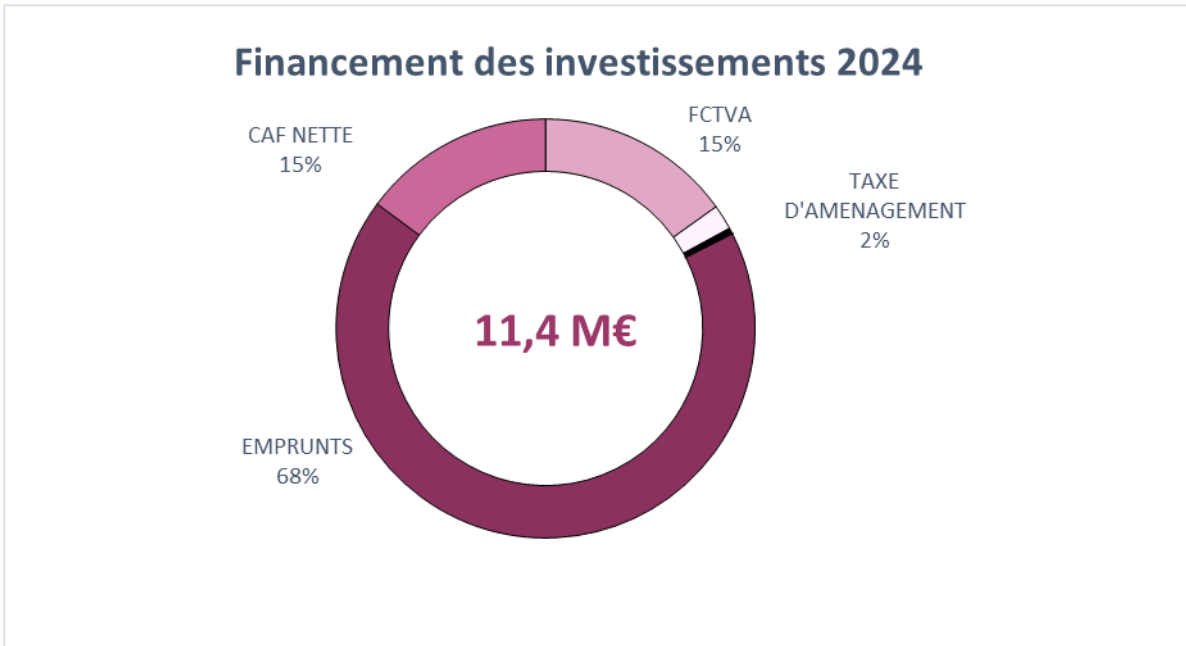
- Améliorer le cadre de vie des Lavallois
- Favoriser la participation des Lavallois à la vie de la cité
- Transformer et favoriser l'attractivité de la ville de Laval
- Accompagner l'action publique au service des transitions sociétales



- 7 plans qualité ont été définis pour rénover un patrimoine municipal souvent dégradé par manque d'entretien régulier et réduire progressivement les émissions carbone de la collectivité.

## 4.2. Le financement des investissements

En 2024, la ville de Laval a financé ces investissements nets de 15,9 M€ à hauteur de 68 % par l'emprunt (7,7 M€), 15% par le FCTVA (1,7 M€), 2 % par la taxe d'aménagement (0,2 M€) et 15 % par sa capacité d'autofinancement (1,7 M€). Le solde est financé par un recours aux excédents capitalisés les années antérieures (4,5 M€).

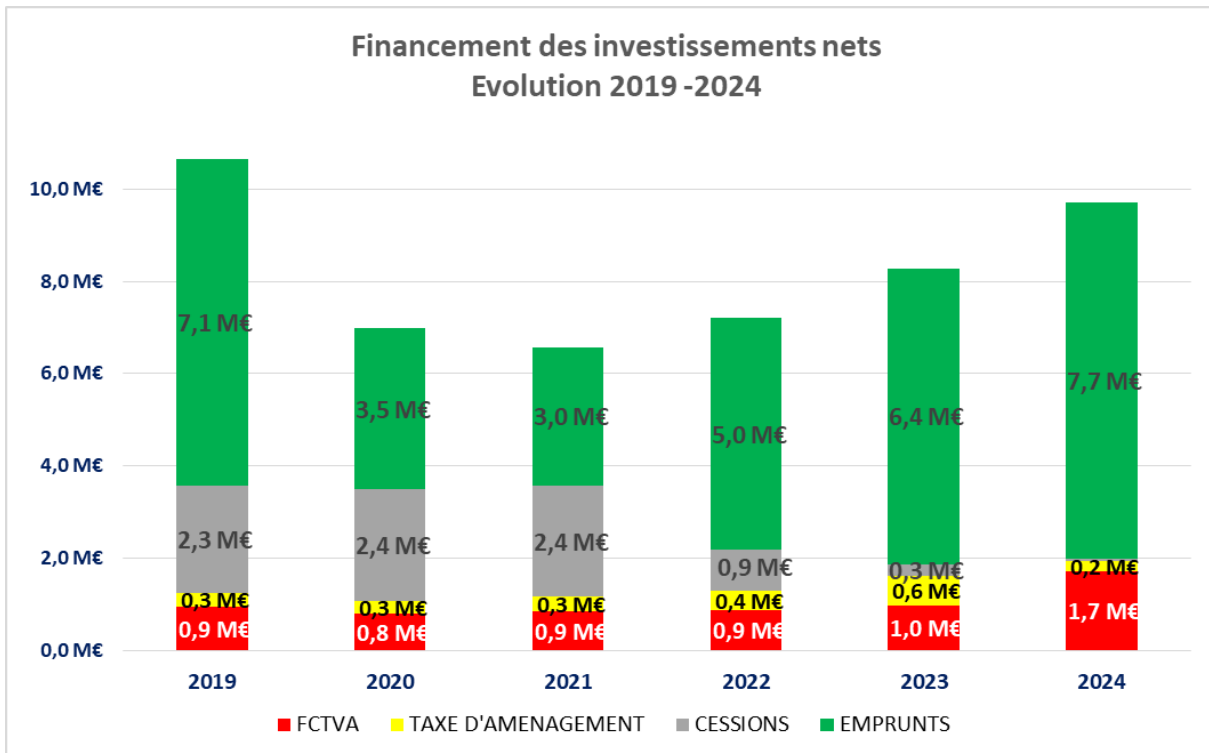


Le FCTVA, 1,7 M€ en 2024, correspond au reversement de la part de TVA acquittée sur les investissements réalisés l'année précédente. Il dépend donc du niveau des investissements réalisés en 2023.

La taxe d'aménagement, 0,2 M€, connaît un recul de 0,4M€ comparativement à 2023 et précédemment.

Cessions : La Ville a réalisé peu de cession d'actifs pour un montant de 53 K€.

Emprunts : comme précédemment exposé, la ville de Laval a choisi de recourir à hauteur de 7,7 M€, comprenant pour 7 M€ de prêts nouveaux, et la poursuite du déblocage du dispositif intracting pour 0,7 M€.



En 2024, les emprunts et ressources propres d'investissement se sont élevés à 9,7 M€. Le montant des investissements nets à financer s'établissant à un total de 15,9 M€, le différentiel a été autofinancé pour un montant de 1,7M € via CAF nette et par recours aux excédents antérieurs à hauteur de 4,5M€.

### **4.3. Un niveau de fonds de roulement satisfaisant au 31/12/2024**

Considérant :

1. La variation de fonds de roulement de 2024, à savoir - 4,5M€
2. Le niveau de fonds de roulement au 01/01/2024 de 11,5 M€

Il en résulte donc un excédent global de clôture ou fonds de roulement au 31/12/2024 de 7 M€, soit 133 €/habitants. Ce montant est respectivement de 219 €/hab et de 203 €/hab à l'échelle régionale et nationale.

## 5. LE BUDGET ANNEXE (BA) PARKING

### 5.1. Synthèse financière

En 2024, 5 K€ ont été perçus au titre des redevances d'occupation du domaine public.

Il est rappelé que les redevances de stationnement sur parcs barrières sont déclenchées en fonction des seuils de chiffre d'affaires atteint en N-1. En 2024 elles demeurent à un niveau moindre que ceux constatés jusqu'en 2020.

La subvention d'exploitation annuelle versée par le budget principal, 0,54 M€ en 2024, est destinée à permettre au budget annexe de couvrir partiellement l'annuité (capital + intérêts) de la dette le concernant (0,605 M€).

Au final, la CAF nette s'avère négative de – 0,064 M€. La collectivité ayant procédé également à des investissements matériels pour 1 K€, le besoin ou variation de fonds de roulement s'élève à -0,065 M€.

Par ailleurs les reports d'investissement 2024 se sont élevés à 0,205 M€, l'excédent global de clôture s'élève donc au 31/12/2024 à 0,230 M€ (0,500 M€ - 0,065M€ - 0,205 M€)

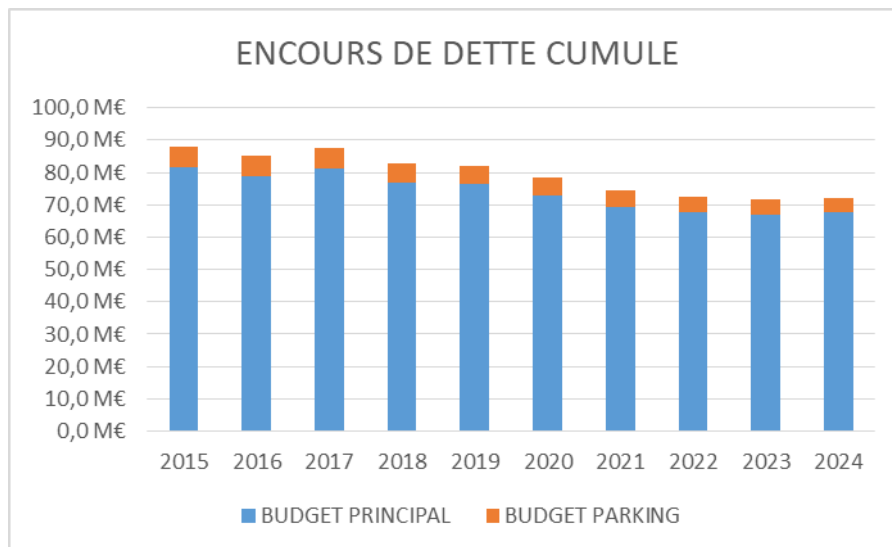
en milliers d'euro	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Subvention d'exploitation	475	407	336	359	329	493	440	479
+ Redevance concessionnaire	54	114	173	141	160	7	8	63
= Produits fonctionnement courant	<b>529</b>	<b>521</b>	<b>509</b>	<b>500</b>	<b>489</b>	<b>500</b>	<b>448</b>	<b>542</b>
- Charges fonctionnement courant	0	0	0	0	0	0	0	0
= <b>Excédent brut courant</b>	<b>529</b>	<b>521</b>	<b>509</b>	<b>500</b>	<b>489</b>	<b>500</b>	<b>448</b>	<b>542</b>
+ Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dépenses exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
= <b>Excédent de gestion</b>	<b>529</b>	<b>521</b>	<b>509</b>	<b>500</b>	<b>489</b>	<b>500</b>	<b>448</b>	<b>542</b>
- Intérêts de la dette	220	211	200	191	176	164	168	229
= <b>CAF brute</b>	<b>309</b>	<b>310</b>	<b>309</b>	<b>309</b>	<b>313</b>	<b>336</b>	<b>279</b>	<b>313</b>
- Remboursement de capital	259	272	285	298	313	328	344	361
= <b>CAF nette</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>-65</b>	<b>-48</b>

en milliers d'euro	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAF nette	50	38	25	11	0	8	-65	-48
+ Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
= <b>Financement des invest.</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>-65</b>	<b>-48</b>
- Dépenses d'investissement	6	0	0	0	0	43	35	50
= <b>Variation excédent de clôture</b>	<b>44</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>-34</b>	<b>-100</b>	<b>-99</b>

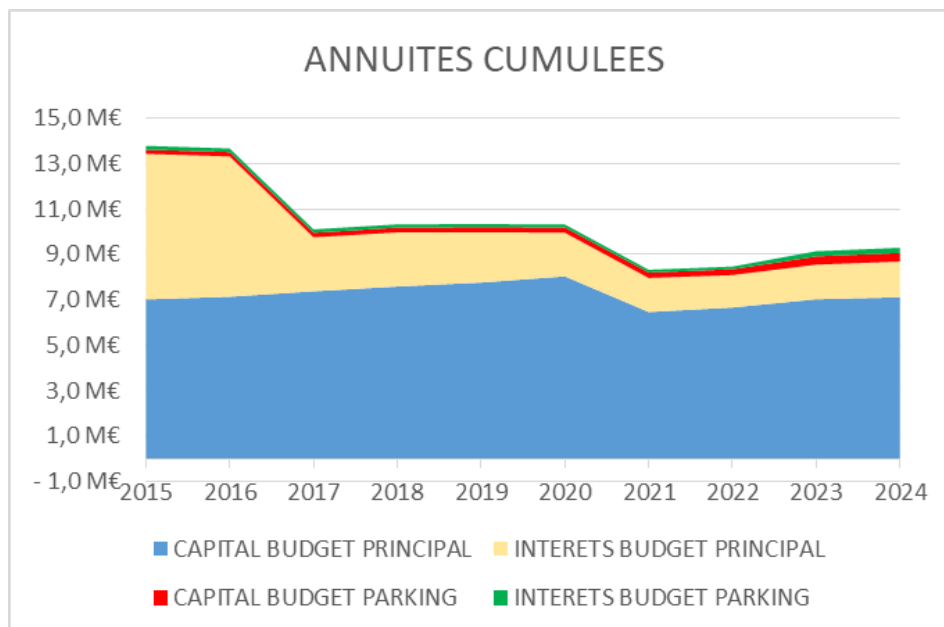
en milliers d'euro	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent global de clôture n-1	614	658	697	721	732	732	698	599
+ Variation excédent de clôture	44	38	25	11	0	-34	-100	-99
= <b>Excédent global de clôture n</b>	<b>658</b>	<b>697</b>	<b>721</b>	<b>732</b>	<b>732</b>	<b>698</b>	<b>598</b>	<b>500</b>
- Reports en dépense	0	0	0	0	0	0	0	164
+ Reports en recette	0	0	0	0	0	0	0	0
= <b>Excédent global de clôture net</b>	<b>658</b>	<b>697</b>	<b>721</b>	<b>732</b>	<b>732</b>	<b>698</b>	<b>598</b>	<b>336</b>

## 5.2. Dette consolidée du budget principal et du budget annexe parking

L'encours de la dette du budget parking étant relativement faible, 4,4M€ au 31/12/2024, il représente peu de poids dans la dette consolidée de la Ville de Laval.



L'annuité de la dette du BA parking est peu élevée en proportion de l'annuité du budget principal.



**5.3. Fonds de roulement consolidé du budget principal et du budget annexe parking au 31/12/2024**

EVOLUTION FONDS DE ROULEMENT CONSOLIDE (K€)	FONDS DE ROULEMENT	
	31/12/2023	31/12/2024
BUDGET PRINCIPAL	11 566	7 037
PARKING	500	230
<b>TOTAL 2023</b>	<b>12 066</b>	<b>7 267</b>

Au 31/12/2024, le fonds de roulement consolidé (Budget principal + budget parking) s'élève donc à 7,3 M€.

## 6. BUDGET VERT

### 6.1. Introduction du budget vert

L'objectif de l'annexe budget vert est d'évaluer rétrospectivement les dépenses publiques à l'aune de leur incidence environnementale.

Le décret du 16 juillet 2024 prévoit une mise en œuvre progressive de l'annexe environnementale à un rythme défini en fonction de la documentation et d'une méthodologie de cotation par axe.

Pour l'exercice 2024, l'analyse de l'impact environnemental des dépenses est réalisée de manière obligatoire sur l'axe « atténuation du changement climatique » pour un périmètre limité aux dépenses d'investissement des seuls budgets en M57.

Pour les exercices 2025 et 2026, l'analyse de l'impact environnemental des dépenses sera réalisée de manière obligatoire sur les axes « atténuation du changement climatique » et « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » sur l'ensemble des dépenses d'investissement des budgets en M57 et en M4.

À compter de l'exercice 2027, l'analyse de l'impact environnemental des dépenses sera réalisée de manière obligatoire sur l'ensemble des six axes de la taxonomie européenne. Cette obligation dépendra néanmoins de la mise à disposition de ressources méthodologiques.

### 6.2. Méthode d'analyse

L'analyse retenue est celle définie par la méthodologie I4CE recommandée par l'Etat, avec l'utilisation des outils techniques et grilles d'analyse :

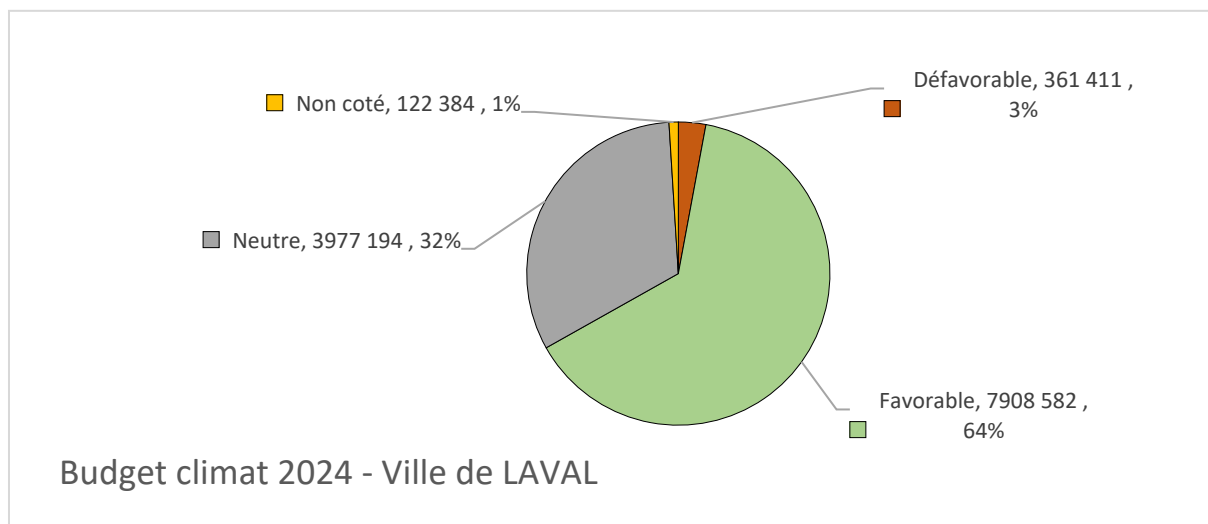
- la grille d'analyse par Nature,
- la grille d'analyse par Fonction
- la grille d'analyse par thématiques sectorielles (bâtiments, transports, ...)

La précision des critères de cotation en 4 classes définis par la réglementation et précisés par I4CE :

- Favorable (F) : Dépense réduisant directement ou indirectement les émissions de gaz à effet de serre, favorisant les économies d'énergie, les énergies renouvelables et/ou augmentant/préservant les puits de carbone du territoire (séquestration carbone), selon les 3 grilles d'analyse I4CE
- Neutre (N) : Dépense sans effet significatif sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, la sobriété, l'efficacité énergétique, foncière, ...
- Défavorable (D) : Dépense augmentant les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques sans recherche d'efficacité/sobriété et/ou portant atteinte aux puits de carbone (forêts, boisements, haies, prairies, espaces naturels, ...)
- Non cotée (O) : Manque de donnée méthodologique et/ou sur le projet, et/ou projet pas assez mature pour coter la dépense (= indéfini méthodologique)

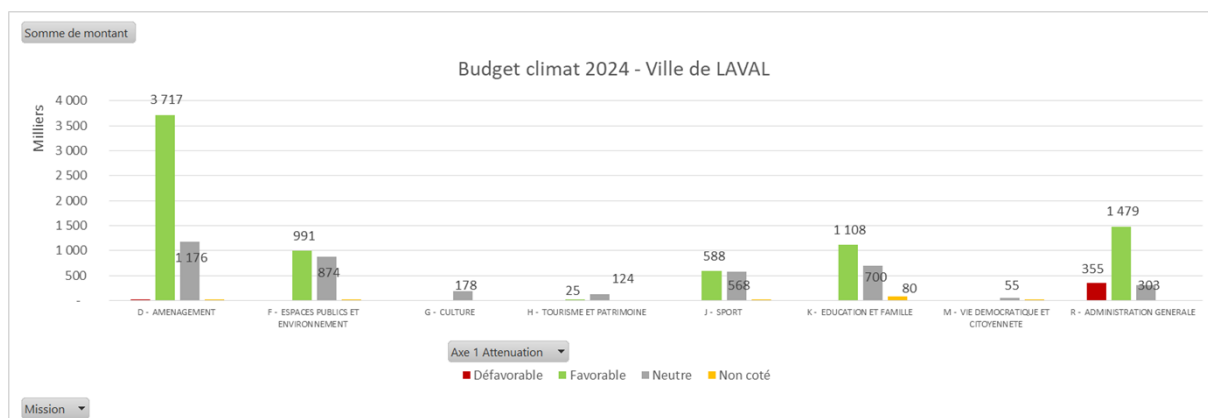
### 6.3. Déclinaison sur le compte administratif 2024

Compte tenu de la réglementation et de la méthodologie appliquée, 12,4 M€ d'euros d'investissement ont été évalués :



\*les dépenses réelles d'investissement CA24 sont de 18,1M€ (hors remboursement du capital de dette) Certains articles sont réglementairement non cotés tels que le 2188 – autres immobilisations corporelles (2,7M€), le 204 – subventions d'équipement versées (1,165 M€) ou encore le 27 – autres immobilisations financières (1M€)

#### Présentation par politique



Les principales dépenses évaluées "favorables" sont les suivantes:

- 3 540 K€ concernent la Place du 11 novembre (Politique Aménagement)
- 1 053 K€ école de la Senelle (Politique Éducation et famille)
- 867 K€ CAM (Politique Administration générale)
- 553 K€ Gymnase Noémie HAMARD (Politique Sport)
- 544 K€ intracting bâtiment (Politique Administration générale)
- 506 K€ intracting éclairage public (Politique Espaces publics et environnement)
- 305 K€ désimperméabilisation-végétalisation (Politique Espaces publics et environnement)

Concernant les dépenses « neutres » de 3 977 K€, il s'agit de multiples travaux d'aménagement, de voirie, de gros entretien, d'accessibilité, de sécurité, etc. qui ne participent pas à l'atténuation climatique.

Enfin les actions « défavorables » concernent le parc de véhicules thermiques pour 355 K€.

Hôtel de Ville  
Place du 11-Novembre  
Laval

02 43 49 46 28